

BRS

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
INED

Mai 2020
N° 510

Bulletin de la recherche scientifique

- Les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

- Loi de transformation de la fonction publique : les prérogatives des CAP revues à la baisse

- La mobilisation contre la LPPR à l'Ined

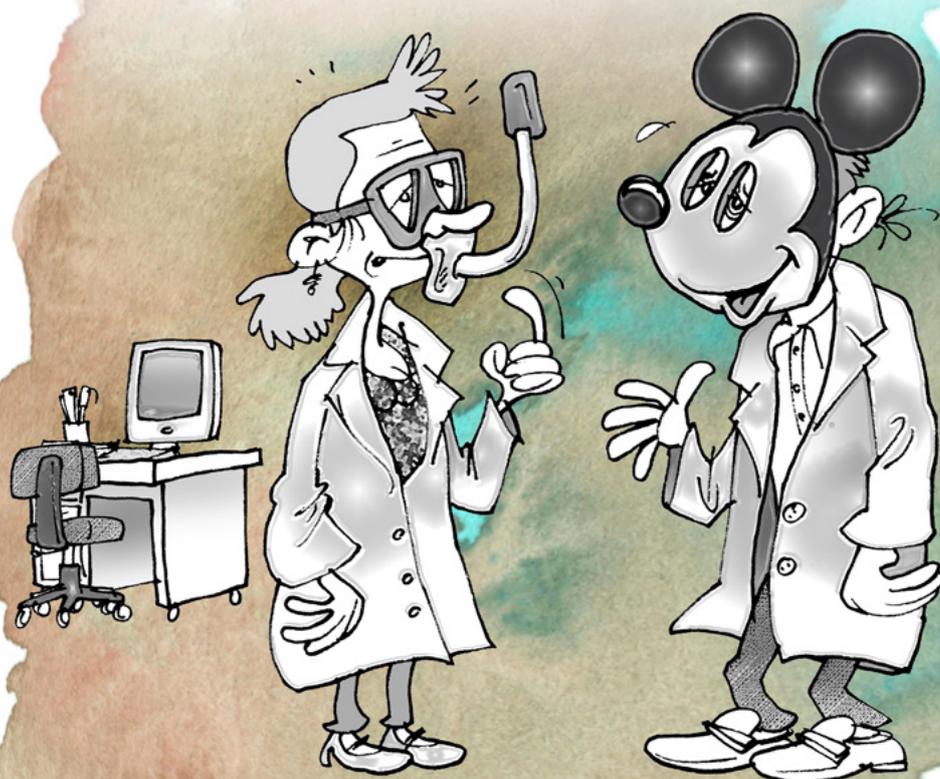
- Décryptage : pourquoi les résultats de l'étude de Didier Raoult ne permettent pas de conclure sur l'efficacité de l'hydroxychloroquine contre le COVID-19 ?

- la recherche n'est pas une priorité de ce Gouvernement

HEUREUSEMENT
L'ÉTAT NOUS A PROMIS DES MASQUES ...

DÉCATHLON ...

KING JOUET ...



CLED'12.

- P2 ► Édito
- P4 ► Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) mais qu'est-ce que c'est ?
- P6 ► Qu'est ce qui nous attend au niveau des LDG mobilité au sein du CNRS et de l'Inserm
- P8 ► Loi de transformation de la fonction publique : les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP) revues à la baisse
- P10 ► La mobilisation contre la LPPR à l'Ined
- P12 ► L'actualité à l'Inria : Starting Faculty Position, Télétravail et confinement
- P14 ► Décryptage : pourquoi les résultats de l'étude de Didier Raoult ne permettent pas de conclure sur l'efficacité de l'hydroxychloroquine contre le COVID-19 ?
- P16 ► En temps de crise, il est plus important que jamais de disposer de résultats fiables »
- P18 ► Même au plus fort de la crise sanitaire, la recherche n'est pas une priorité de ce Gouvernement
- P20 ► A quoi doit servir la recherche publique ?
- P24 ► Coopération entre universités et entreprises : tous partenaires, tous égaux ?
- P26 ► Les services publics, bien plus que des amortisseurs de crise
- P27 ► Hommage à Laurent Panes
- P28 ► Tribune Libre : De la syndicalisation étudiante
- P29 ► Tribune Libre : La décroissance
- P31 ► International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : SNTRS-CGT@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0924S05392
Directrice de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Josiane TACK
Secrétaire générale

ÉDITO

Du déconfinement au jour d'après

Chère camarade, cher camarade,

Aujourd'hui, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) craint l'émergence d'une deuxième vague de pandémie, conséquence du processus de déconfinement engagé. Face à ce danger, l'OMS demande à tous les pays de faire preuve d'une extrême vigilance et d'être prêts à renforcer les mesures rapidement en cas de détection d'une deuxième vague.

Actuellement une procédure accélérée est engagée sur le plan législatif pour prolonger l'état d'urgence sanitaire en France. Ce projet de loi ne doit pas être confondu avec le plan de déconfinement présenté au Parlement, qui prévoit quant à lui les mesures pour l'après 11 mai.

En plus de prolonger l'état d'urgence de deux mois, outre les mesures concernant le travail, le projet de loi prévoit également de nouvelles mesures de restriction de droits et libertés. La nature et les modalités de ces restrictions s'inscrivent dans le régime d'exception institué avec l'état d'urgence, marqué notamment par l'étendue des pouvoirs accordés à l'exécutif et à l'écart du contrôle judiciaire.

De plus, le flou des formulations et des encadrements prévus laisse craindre une utilisation abusive et pérenne de ces dispositifs. La vigilance sur l'utilisation du système d'information qui est censée l'être aux seules fins de lutter contre la propagation de l'épidémie sera primordiale pour la garantie de nos libertés. S'il est nécessaire qu'il y ait des dépistages des cas de contacts pour ralentir la propagation du virus, il est tout aussi nécessaire d'avoir des garanties sur nos libertés individuelles.

La date de la fin du confinement est imminente, les préconisations de nos employeurs dans les organismes de recherche et plus largement au niveau ministériel sont de privilégier le télétravail chaque fois que cela est possible. Le retour des collègues sur le lieu de travail doit se faire progressivement, nous devons les informer de leurs droits, des mesures sanitaires qui incombent à l'employeur et aux pouvoirs publics. Nos représentants dans les CHSCT ont un rôle majeur à jouer dans la crise actuelle, ils doivent s'imposer auprès des employeurs pour pouvoir obtenir la tenue de ces instances.

Il faut revendiquer et obtenir l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique

qui a entre autres pour objectif la suppression des CHSCT !

Depuis le début de la crise sanitaire, l'orientation du gouvernement repose sur la poursuite de l'activité économique, cette orientation à un coût pour les salarié·es. Une des revendications actuelles passe par la demande de reconnaissance en maladie professionnelle des salarié·es contaminé·es dans le cadre de leur activité professionnelle. Une autre bataille porte sur le respect des mesures de protection et des équipements fournis. L'inspection du travail est perçue comme un obstacle à cette orientation. Ainsi, le ministère du travail est prêt à toutes les dérives et

n'hésite pas à violer allègrement les textes nationaux et internationaux, qui rend les agent.e.s de l'inspection du travail indépendant.e.s «de toute influence extérieure indue». Anthony Smith constitue un cas emblématique d'entrave aux droits des salarié.e.s. Cet inspecteur du travail, militant CGT ne peut plus exercer ses missions de protection de la santé et de la sécurité des travailleuses. Il a en effet été mis à pied et fait l'objet d'une procédure disciplinaire. Le ministère du travail lui reproche d'avoir initié sans l'aval de sa hiérarchie une procédure de référé afin que soit prescrit notamment l'utilisation de masques pour les salarié.e.s d'une structure d'aide à domicile, particulièrement exposé.e.s au COVID 19. Nous voyons avec ce cas jusqu'où l'État est capable d'aller pour satisfaire les intérêts du capital.

Déjà, le Medef, relayé par les médias, nous rabâche que nous allons vers une récession économique sans précédent au niveau mondial et que la seule façon de s'en sortir passera par des « efforts » supplémentaires demandés aux travailleurs. euses : moins de congés, augmentation du temps de travail, suppression des RTT...

La crise sanitaire va-t-elle forcément déboucher sur une crise économique ? Elle va accentuer le montant des dettes publiques. Dans tous les pays développés, les États ont pris des mesures massives de soutien de l'activité ; les déficits publics ont été financés sans difficulté à des taux d'intérêt très faibles.

La mise en œuvre de politiques d'austérité pour réduire ces dettes publiques serait économiquement et socialement désastreuse.

Les prévisions annoncées parlent d'une contraction du PIB 7,7 % pour l'Europe, et d'un endettement de 116 % de la France. Le Parlement a adopté, le 23 avril 2020, la deuxième loi de finances rectificative pour 2020. Elle comprend de nombreuses mesures d'aide aux entreprises et aux ménages portant le budget du plan

d'urgence à 110 milliards d'euros. Il est à noter qu'aucun budget n'a été prévu pour la recherche française.



La violence de la crise sanitaire et l'impact économique et social du confinement révèlent la vulnérabilité de sociétés qui reposent sur un capitalisme mondialisé, mis en œuvre par des politiques néolibérales décomplexées. Les économies capitalistes, parce que leur modèle de développement est porté par des logiques de rentabilité financière et de croissance, sont porteuses de catastrophes susceptibles d'avoir des conséquences sanitaires majeures.

Depuis des décennies, les politiques néolibérales se sont employées à soutenir les marchés et la rentabilité des entreprises sans se soucier de l'utilité ou de la nocivité de leur production, ni de leur contribution à l'emploi. Elles sont responsables du désengagement de l'État dans sa capacité à orienter l'économie, à assurer la cohésion sociale et à protéger les populations.

La gestion de la crise sanitaire a illustré de manière criante l'incapacité des politiques à protéger la population. Les gouvernements successifs d'une part ne s'étaient pas préparés mais en plus avaient organisé en quelques années la destruction des dispositifs de prévention et des capacités à produire matériel médical et médicaments indispensables.

Au malaise provoqué par l'épidémie et sa gestion sanitaire s'est ajouté le malaise social lié à l'étendue des inégalités. La période en amont du confinement a été marquée par de nombreux mouvements sociaux, le confinement a figé les protestations et cristallisé les inégalités. Cette crise nous rappelle l'insuffisance des prestations sociales et l'acuité des violences faites aux femmes et aux enfants loin des regards dans l'espace clos du confinement.

La gestion de la crise par des interventions publiques à grande échelle sur l'emploi, financées sans se soucier du déficit public, a aussi montré que l'idéologie néolibérale relève avant tout du dogmatisme.

C'est cette idéologie qui, au nom de la bonne gestion des affaires publiques, a promu une austérité dans la protection sociale et les services publics, tout en orientant les dépenses publiques vers les entreprises. Elle vient, pour tenter de sauver ce qui peut l'être de notre économie, de briser ses propres tabous : la dette et le déficit publics.

Les dépenses engagées sont destinées à maintenir en vie le système actuel en espérant un retour à la « normale ». Celle du retour au monde ancien : accélération des réformes du marché du travail pour augmenter les durées de travail et la pression sur les salarié.e.s, aggravation des coupes dans la protection sociale, au nom de la nécessité de combler le déficit, renoncement à la transition écologique au nom de la compétitivité des entreprises.

Le jour d'après doit restaurer les services publics, relocaliser les productions que le confinement a fait apparaître comme essentielles, assurer le plein-emploi, s'attaquer aux inégalités. Il faut rétablir une forte progressivité de l'impôt, assurer une meilleure répartition des revenus en revalorisant les emplois en particulier ceux réputés non qualifiés. Les revenus des plus riches et ceux du capital doivent y contribuer fortement. Il faut renforcer la protection sociale et le soutien aux plus démunis.e.s. Il faut mettre fin aux privatisations et nationaliser les outils de production nécessaires à l'indépendance sanitaire et stratégique du pays.

Nous n'accepterons pas que le jour d'après soit pire que le jour d'avant et se traduise par des suppressions de droits pour les travailleuses. Le jour d'après c'est maintenant qu'il faut le construire !



Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) mais qu'est-ce que c'est ?



La Fonction publique compte aujourd'hui 5,5 millions d'agents publics (dont 1,3 million de contractuels), soit 19,9 % de la population active. Répartis dans ses trois versants, la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, ils exercent des missions très diversifiées dans des structures très différentes mais dans un cadre unifié.



Porteurs de droits et d'obligations pour les fonctionnaires, le statut général des fonctionnaires repose sur quatre lois :

- Titre I : loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales. Loi dite « Loi Le Pors » ;
- Titre II : Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État (FPE) ;
- Titre III : Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (FPT) ;
- Titre IV : Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Ces lois garantissaient un service public rendu pour l'intérêt général et reposaient sur trois principes fondateurs de ce socle républicain, les principes d'égalité, d'indépendance et de neutralité, de responsabilité.

Le gouvernement a mis en œuvre un démantèlement de la fonction publique avec des attaques sans précédent qui menacent le statut général et la démocratie sociale, quand les pratiques de la gestion publique se rapprochent de plus en plus des entreprises privées, quand le recours aux contractuels ne cesse de progresser sous des formes de plus en plus précaires, quand le mérite, l'excellence deviennent prégnants dans la rémunération et la carrière, quand l'égalité professionnelle femme/homme reste

un combat, etc.



La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 « de transformation de la fonction publique » entraîne de très nombreuses, profondes et négatives modifications dans le statut et la gestion des fonctionnaires.

Parmi les grands chapitres de la loi, figure celui sur les modifications apportées au rôle et à la composition des instances comme la création du Comité social d'administration (fusion des CT et CHSCT). De plus cette loi modifie en profondeur la gestion de la carrière et de la mobilité des personnels.

Le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent les orientations en matière de ressources humaines, de mobilité et de promotion est paru pour une mise en application dès janvier 2020 pour les mobilités, en 2021 pour les promotions.

Elles sont établies pour une durée maximale de cinq années, par le ministère de tutelle. Elles peuvent comporter des orientations propres à certains services, ensembles de services, missions, ensembles de corps ou types d'emplois. Un bilan de la mise en œuvre des LDG devra être établi annuellement, en tenant compte des données issues du rapport social unique. Il devra être présenté au comité social d'administration compétent. Avec les LDG, le droit pour les fonctionnaires à intervenir sur leur carrière à travers leurs représentants, élément du statut et base du paritarisme, a été complètement remis en cause.

La suppression des prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP), déjà prévue en matière de mobilité, d'avancement et de promotion, est aggravée dans le décret

qui va plus loin que ce que prévoit la loi du 6 août :

- suppression des CAP de position (détachement, intégration directe, mise en disponibilité, position hors cadres);
- CAP de titularisation réduite aux seuls cas de refus (retirant ainsi toute vision globale)

La possibilité de saisir la CAP, par le président ou sur demande écrite par la moitié au moins des représentants du personnel de toutes questions entrant dans leur compétence, est supprimée aussi. Les agents peuvent se faire assister d'un « conseil syndical » pour soutenir et transmettre une demande individuelle de mobilité et pour aider dans les recours administratifs contre les décisions individuelles prises en matière de promotion, d'avancement et de mutation/mobilité. Le conseil syndical est un représentant désigné par une organisation syndicale représentative, disposant d'au moins un siège au sein du Comité social d'administration ministériel ou de tout autre Comité social d'administration (CSA) dont relève l'agent.

Les CAP restent donc compétents pour :

- les recours relatifs à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- les refus de congés pour formation syndicale, et formation en matière d'hygiène et de sécurité ;
- se réunir en Conseil de discipline pour l'examen des sanctions des 2ème à 4ème catégories ;
- les refus d'accomplir un service à temps partiel et litiges liés aux conditions d'exercice du temps partiel ;
- les refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours ou une action de formation ;
- les questions d'ordre individuel relatives au licenciement, à l'acceptation d'une démission, à la réintégration à l'issue d'une période de privation de droits civiques ou de perte de nationalité.

La suppression des prérogatives des CAP pour l'avancement, la promotion et la mobilité fait naître les plus vives

inquiétudes en matière de transparence. De quelles informations disposeront les représentants syndicaux pour s'assurer que la décision prise pour un agent est juste et égalitaire, et pour les accompagner lors de recours ?

Il existe un troisième volet dans les LDG relatif à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Les LDG relatives à ce troisième volet doivent définir les enjeux et les objectifs au sein de nos Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), compte tenu des politiques publiques et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Elles peuvent porter notamment sur la politique de recrutement et d'emploi, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le développement des compétences et l'accompagnement des transitions professionnelles. Les LDG pluriannuelles de pilotage des ressources humaines devraient être mises en place courant 2020 .

Lors du prochain renouvellement général des instances de la fonction publique en 2022, nous verrons apparaître une nouvelle instance « le comité social d'administration (CSA) », issue de la fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il sera composé des représentants de l'administration et de représentants du personnel élus selon les conditions actuelles de représentativité des OS et de parité .

Le CSA aura compétences pour traiter des questions relatives :

- au fonctionnement et à l'organisation des services (compétence reprise du CT) ;
- à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus (compétence inédite) ;
- aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines, en matière d'effectifs, d'emplois et de compétence, l'étude d'impact de la loi précisant que seront reprises dans le cadre d'un décret (3eme volet de LDG) des compétences telles que les parcours professionnels, le recrutement, la formation et le handicap ... ;

- aux lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de promotion et valorisation des parcours professionnels. La mise en œuvre des LDG fait l'objet d'un bilan, sur la base des décisions individuelles, devant le CSA ;
- aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations (compétence reprise du CT) ;
- aux projets de statuts particuliers (compétence reprise du CT) ;
- à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, au enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes ;
- et bien d'autres questions prévues par décret en Conseil d'état.

Dans le contexte actuel, de crise sanitaire, nous nous rendons compte du bien fondé des CHSCT avec des élu.e.s formé.e.s et compétent.e.s sur les questions liées à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Que va-t-il se passer avec la fin des CHSCT ?

Comment vont être traités les sujets ? Le comité social d'administration (CSA) deviendra-t-il seulement une chambre d'enregistrement où les informations arriveront d'en haut pour descendre sans échange, sans dialogue social ?

La casse de la fonction publique et de la protection des agents est bien en route. Il faut stopper au plus vite les dégâts qu'engendre cette loi de transformation de la fonction publique.

Magali Fasseu & Sophie Toussaint-Leroy



Qu'est-ce qui nous attend au niveau des LDG mobilité au sein du CNRS et de l'Inserm

La loi de transformation de la fonction publique entraîne la mise en place de lignes directrices de gestion (LDG) qui vont définir les procédures de gestion de la mobilité.

Elles doivent s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, et en particulier l'article 4 selon lequel la mobilité externe est un droit reconnu à chaque fonctionnaire.

Alors que le droit à mutation ou mobilité n'est toujours pas une réalité dans chacun des trois versants de la fonction publique, que la mobilité au choix de l'agent reste encore un parcours du combattant,

la loi instaure diverses mesures afin de favoriser la mobilité sous le fallacieux prétexte d'élargir les opportunités professionnelles, la valorisation des parcours et de sécuriser les transitions professionnelles.

Bien sûr il est rappelé que cela doit avoir lieu dans le respect des priorités légales prévues par l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, listées ci-après :

- le rapprochement de conjoints ou de partenaires liés par un pacte civil de solidarité PACS ;
- la prise en compte du handicap ;
- l'exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles ;
- la prise en compte du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) ;
- la prise en compte de la situation

du fonctionnaire, y compris d'une autre administration, dont l'emploi est supprimé et qui ne peut être réaffecté sur un emploi correspondant à son grade dans son service ;

- le souhait du fonctionnaire désireux de rejoindre une affectation en sa qualité de proche aidant au sens de l'article L3142-16 et suivants du Code du travail.

Mais les vrais enjeux qui se cachent derrière ces belles phrases, c'est la nécessité d'avoir un personnel qui puisse pallier les besoins des services et des structures de nos établissements

(pouvoir des postes vacants, bénéficier des compétences et des expériences de ses personnels). Ces propositions de poste se feront en fonction des priorités de la politique RH de nos établissements (stratégie scientifique, politique de site ...) et prendront peu ou pas du tout en compte les besoins des agents.

Nous sommes loin de nos revendications sur le droit à la mobilité choisie sur des postes non fléchés par nos administrations qui tiendraient compte d'un projet personnel, d'enrichir un parcours ou ses compétences professionnelles.

C'est une mobilité contrainte qui est mise en œuvre pour gérer les suppressions d'emplois, pour faciliter les projets de restructurations et d'externalisations.

Quelles sont les mobilités externes communes aux chercheuses et chercheurs (Ch), aux ingénieures et ingénieurs, aux techniciennes et techniciens (IT) ?

Trois dispositifs pour les fonctionnaires :

- **La mise à disposition** totale ou partielle, 3 ans renouvelable, l'agent continue à être rémunéré par son établissement d'origine, il conserve ses droits à l'avancement et à la retraite.
- **Le détachement**, 6 mois à 5 ans renouvelable, l'agent est rémunéré par l'organisme d'accueil, il conserve ses droits à l'avancement et à la retraite dans son corps d'origine.
- **La disponibilité**, maximum 5 ans avec obligation de réintégrer la FP pendant 18 mois avant une nouvelle période de disponibilité (max 10 ans), l'agent cesse de bénéficier de ses droits à la retraite (sauf dans certaines conditions).

Il existe un quatrième dispositif, mais qui n'est accordé que dans des situations particulières, la position normale d'activité (PNA) :

l'agent est affecté sur un poste dont les fonctions répondent aux missions de son corps, mais relevant d'un autre service (ministère, établissement public, autorité administrative indépendante).



Quelles sont les mobilités internes ?

- **La mobilité internes propre aux chercheuses et chercheurs**

- Aucun critère d'ancienneté sur le poste antérieur,
- La demande est instruite au fil de l'eau,
- Sollicitation même en cours de contrat quinquennal

Les chercheuses et chercheurs peuvent demander à être accompagnés dans leur démarche de mobilité par les ressources humaines du laboratoire d'accueil et d'origine... afin de garantir un environnement de travail favorable au développement du projet de recherche.

- **La mobilité entrante propres aux chercheuses et chercheurs**

Accueil des enseignantes-chercheuses et enseignants chercheurs ou des agents d'autres organismes de recherche mis à disposition ou en détachement dans nos établissements.

- **La mobilité interne propre aux ingénieures et ingénieurs, aux techniciennes et techniciens (IT)**

La sélection des candidates et candidats s'appuie sur les compétences nécessaires pour occuper le poste sans exiger pour autant que les compétences soient toutes détenues dès la prise de poste.

Tous les agents titulaires ou en CDI peut candidater aux postes ouverts dans le cadre de la mobilité.

Les demandes d'accueil en détachement de personnels d'autres établissements publics sont examinées en fonction des possibilités budgétaires.

Aux CNRS (campagne biannuelle)

- Les Nouveaux Emplois Ouverts à la Mobilité Interne (NOEMI) ouverts dans la campagne d'hiver et de printemps. Les fonctionnaires des trois versants peuvent postuler aux NOEMI (les fonctionnaires et CDI CNRS restent prioritaires). Les candidatures sont examinées par les directrices et directeurs de la structure d'accueil.
- Les fonctions susceptibles d'être pourvues (FSEP) ouvertes dans

la campagne d'hiver. Les FSEP se caractérisent par un transfert d'ETPT. seuls les agents CNRS fonctionnaires titulaires et CDI peuvent postuler. Les candidatures sélectionnées doivent subir une étape complémentaire. Elles sont soumises à l'arbitrage des instituts en raison du transfert d'ETPT.

A l'Inserm (campagne annuelle).

- Pour les mobilités internes, chaque année, l'Inserm organise une campagne nationale de mobilité, durant laquelle sont proposés les postes correspondant aux besoins prioritaires de ses services et structure de recherche. Lorsque la demande de mobilité est acceptée par le directeur de la structure d'accueil, la délégation régionale et le département des ressources humaines, le directeur de la structure d'origine ne peut s'opposer au départ de l'agent (sans déstabiliser la structure d'origine de l'agent...). L'incertitude quant au remplacement de l'agent ne peut être un critère de refus de la mobilité par le directeur de la structure d'origine.



Quels sont les recours ?

L'agent peut, dans le délai de deux mois suivant la notification, déposer un recours administratif contre une décision de votre établissement, en précisant les motifs. Avant de vous lancer dans une démarche, nous vous conseillons de vous faire assister par un représentant syndical.

Il faut noter que les LDG ont pour objectif de « garantir l'égalité de traitement et l'absence de discrimination », nous en sommes loin. Un chercheur ou chercheuse peut solliciter un changement d'affectation tout au long de l'année sans aucun critère d'ancienneté sur un poste antérieur.

Alors que pour les IT de l'Inserm, il est préconisé de respecter une durée minimale d'exercice de 4 ans sur un poste antérieur. Le parcours de demande de mobilité restera toujours aussi long ou les critères de sélection des candidatures restent encore obscures ainsi que les arbitrages entre les structures d'origines et les structures d'accueil quand des ETPT sont en jeu.

Ainsi, au CNRS comme à l'INSERM, les Lignes directrices de gestion concernant la mobilité interne des Ingénieurs et techniciens n'améliorent en rien un dispositif opaque, où les choix opérés par les directions d'unité ne sont jamais remis en cause.

- Inscription au profil d'une unité en création, le changement d'affectation nécessite un arbitrage de la direction, indépendamment de la décision de labellisation de l'unité.

- **Les mobilités hors campagnes** au CNRS et à l'Inserm permettent de régler des situations particulières ou d'urgence.
- **Les mobilités entrantes** ou demandes d'accueil en détachement ou de mise à disposition des personnels d'autres établissements publics sont examinées dans la limite des possibilités budgétaires.

Les établissements n'ont pas développé les dispositifs pour améliorer le droit à la mobilité : mise en place de bourses de l'emploi, arbitrage des candidatures sur des critères professionnels objectifs, renforcement de l'accompagnement des agents par la formation.



Magali Fasseu & Sophie Toussaint-Leroy

Loi de transformation de la fonction publique : Les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP) revues à la baisse



Depuis de nombreuses années, les services publics subissent diverses offensives : baisse des crédits de fonctionnement, précarisation des agents, réorganisation des services/directions/ministères, transfert d'activités vers d'autres fonctions publiques (par exemple au profit de la fonction publique territoriale) ou vers le privé, changement de statut des établissements en vue de leur privatisation, etc.



Une nouvelle attaque d'envergure a été réalisée l'été dernier sans que les syndicats aient pu ou aient eu les forces pour se mobiliser.

Il s'agissait de la loi de transformation de la fonction publique. Cette loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique compte 95 articles au lieu de 36 prévus dans la version initiale déposée à l'Assemblée nationale le 27 mars 2019.

Dans un contexte global de recul de la démocratie parlementaire, ce texte a fait l'objet d'une procédure accélérée, limitant ainsi les allers et retours entre les deux chambres.

Là encore le gouvernement tient un double discours.

Ainsi, dans le communiqué publié le 7 août, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, et son secrétaire d'État, Olivier Dussopt, se sont félicités et ont proclamé : « ce texte est clé dans la réussite des transformations engagées par le président de la République et le gouvernement. Il va permettre d'apporter des réponses concrètes aux attentes des usagers des services publics, partout sur le territoire, tout en améliorant rapidement les conditions de travail des agents publics et leurs perspectives d'évolution professionnelle ».

En réalité, l'essence même de cette loi est de renforcer le pouvoir hiérarchique, limiter les prérogatives des

instances où siègent les représentants des personnels

ou restreindre leurs capacités d'action notamment en diminuant les décharges syndicales. La loi de transformation de la fonction publique organise la fusion d'instances, la réduction des compétences et champs d'action, voire leur disparition pure et simple s'agissant des CHSCT.

C'est bien entendu un recul majeur pour les agents. Quant à la prétention du gouvernement d'« améliorer rapidement les conditions de travail des agents publics et leurs perspectives d'évolution professionnelle », le syndicat attend des actes. Nos organismes, dans leurs lignes directrices de gestion, ne prennent aucune disposition permettant de garantir aux agents une carrière sur au moins deux grades. La disparition des CHSCT et l'amputation des prérogatives des CAP en matière de promotion et mobilité (voir ci-dessous) illustre au contraire le recul majeur des droits des agents en matière de conditions de travail et de perspectives d'évolution professionnelle.

L'objectif n'est donc plus de défendre l'intérêt général mais d'assurer la compétitivité de « l'entreprise France ».

Avec l'élection de Macron, cet État est entre les mains de néolibéraux décomplexés qui estiment avoir le champ libre. Il en découle que la fonction publique, ses statuts, les acquis démocratiques et sociaux sont autant d'obstacles à balayer grâce à la contractualisation, au new public management et à des outils adaptés

au service des managers chargés de l'allocation de ressources matérielles et humaines : sanctions disciplinaires, variabilité des rémunérations avec une part de primes, mise en concurrence des statuts, précarisation des titulaires, mobilités forcées ...

Cette loi de transformation dessine véritablement un nouveau paradigme, et nous ne sommes pas dupes !

Pour les CAP, il s'agit de limiter le champ d'intervention des organisations syndicales et permettre à la direction de prendre seule certaines décisions pourtant majeures pour les agents.

Ainsi, les CAP ne seront plus compétentes pour :

- examiner les décisions individuelles en matière de mobilité applicables à compter du 1er janvier 2020, Cette règle s'applique également pour les mutations, détachements et leur renouvellement, réintégrations après détachement, mises en disponibilité et leur renouvellement.



- les décisions individuelles en matière de promotion applicables à partir du 1er janvier 2021. Il s'agit des décisions individuelles relatives aux avancements à un échelon spécial d'un grade, aux avancements de grade et de corps. Les critères relatifs à la promotion interne seront définis dans le cadre des lignes directrices de gestion (LDG) élaborés et dont le but principal est d'objectiver les critères de choix par les différents employeurs.



Dorénavant, les fonctionnaires qui se voient refuser un tel avancement ou une telle promotion, ou un refus de mobilité ne pourront plus saisir la CAP compétente et ils ne disposeront pas du moyen de savoir si les lignes directrices de gestion auront été respectées

Il est maintenant possible de sanctionner lourdement des agents sans solliciter l'avis de la CAP :

- l'administration peut prononcer seule l'exclusion temporaire d'un agent pour une durée allant d'un à trois jours. L'agent ainsi sanctionné se verra privé de sa rémunération sans que la CAP ait été consultée.

Si dans nos organismes, le directeur d'unité tenait déjà un rôle prépondérant dans la carrière de l'agent (proposition des agents pour les promotions au choix, acceptation ou refus des candidatures pour les postes ouverts à la mobilité dans son unité) ; désormais ce pouvoir pourra s'exercer sans réel contre-pouvoir. La CAP n'a désormais plus son mot à dire.

Même si notre syndicat se bat, les modalités et critères de promotion établis par l'administration dans le cadre des lignes directrices de gestion renforcent le pouvoir de la ligne hiérarchique, sous couvert parfois de comités dits d'« experts » composés

de directeurs d'unité, responsables d'équipe, et de quelques experts métiers servant de caution et choisis dans la plus grande opacité.

Cette loi signe le recul de la défense des agents et le renforcement du pouvoir du directeur d'unité et de la direction dans son ensemble.

Cette nouvelle loi prévoit également que les fonctionnaires d'une catégorie examinent les questions relatives à la situation individuelle et à la discipline des fonctionnaires relevant de la même catégorie, sans distinction de corps et de grade.

Elle tend à recentrer les attributions des CAP sur les décisions défavorables aux fonctionnaires.

Les CAP continueront à émettre des avis pour les décisions relatives :

- au recrutement : des refus de titularisation et des licenciements en cours de stage en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire ;
- aux questions d'ordre individuel relatives au licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après refus de trois postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration et au licenciement pour insuffisance professionnelle ;

- au bénéfice des congés pour formation syndicale rémunérés et de formation en matière d'hygiène et de sécurité ;

- aux propositions de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupe de l'échelle des sanctions ; les CAP se réunissant alors en conseil de discipline ;

- à un troisième refus à la demande d'un agent en matière de formation professionnelle ;

- à l'examen de la demande de réintégration d'un agent à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'interdiction d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française, celle-ci recueille l'avis de la CAP compétente.

Les agents conservent le droit de saisir la CAP compétente pour les décisions individuelles refusant :

- une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ;
- l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel, ou les litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel ;
- une demande de mobilisation du compte personnel de formation ;
- une demande de congés au titre du compte épargne-temps ;
- l'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ;
- l'acceptation de la demande de démission faite par l'agent.
- les décisions individuelles relatives à la mise en disponibilité

L'agent peut également saisir la CAP pour demander la révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;

Pour les personnels contractuels, les compétences des commissions consultatives paritaires (CCP) restent inchangées.

Les CCP sont consultées sans distinction de catégorie :

- pour les questions d'ordre individuel telles que les licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, etc.

Vos élus et tout le syndicat restent mobilisés pour défendre vos droits. Le combat doit continuer tant sur un plan national que local.

Patrice Morales & Marc Regny-Demery

LPPR

La mobilisation contre la LPPR à l'Ined

Un démarrage difficile

À l'institut national d'études démographiques (Ined), la mobilisation a véritablement démarré fin janvier, ce qui était quelque peu tardif. Plusieurs éléments permettent de l'expliquer.

L'Ined a déménagé au Campus Condorcet, à Aubervilliers, pendant les vacances de Noël, déménagement suivi d'une période d'installation peu propice à la construction d'une mobilisation. Chacun·e a pris ses marques, parfois dans la difficulté, les temps de trajets étant, pour la plupart des membres du personnel, nettement rallongés.

À ce facteur contextuel exceptionnel s'en ajoute un autre, beaucoup plus conjoncturel : l'établissement semble a priori moins exposé aux transformations de l'enseignement supérieur que ne le sont les universités où les conditions de travail n'ont cessé de se déliter. Côté recherche, l'Ined reste plutôt bien loti sur le plan matériel et budgétaire.

Par ailleurs, l'établissement s'est illustré par sa très forte adhésion aux dispositifs des « politiques d'excellence », puisque certaines des disciplines présentes sont déjà très internationalisées et rompues à l'esprit libéral dont est empreint la LPPR¹.

Au premier abord – et c'est une représentation fréquente chez une partie du personnel – ces dispositifs s'apparentent à une manne inespérée. Mais ceci fait fi de leurs multiples contreparties : une précarisation galopante, une bureaucratie toujours plus importante, une augmentation de la concurrence et un essor du mal-être au travail qui a conduit les orga-

¹ Plusieurs disciplines en liens avec les études de la population sont représentées à l'Ined : démographie, sociologie, histoire, économie, épidémiologie, géographie, etc.

nisations syndicales à exiger en CHSCT la réalisation d'une enquête sur les risques psycho-sociaux et la santé au travail dans l'établissement.

L'AG de lancement de la mobilisation : un « effet Condorcet »

Une fois l'installation à Condorcet réalisée, la mobilisation s'est organisée en quelques jours. En particulier sous l'impulsion du SNTRS-CGT de l'établissement qui a convoqué les premières assemblées générales.

L'implantation de l'Ined sur le campus, alors que l'institut était auparavant un peu isolé des autres laboratoires de recherche en sciences sociales, a constitué une ressource importante.

Les AG de Condorcet-mobilisé ont contribué à nous rapprocher des collègues du Campus et à cerner rapidement les enjeux de la loi à venir.

Deux camarades chercheuses du SNTRS-CGT sont venues présenter à notre première AG le 23 janvier les trois rapports qui ont posé les lignes directrices de la LPPR.

Cette AG a été un moment clé, permettant d'informer le personnel et de construire les outils d'une mobilisation qui a gagné en puissance dans les semaines suivantes : la transformation du séminaire des Lundis de l'Ined, vitrine de l'animation scientifique depuis plusieurs décennies, en AG hebdomadaire ; le gel de la préparation des objectifs stratégiques de l'établissement ; la mise en place des instruments de la communication autour de la mobilisation, les supports institutionnels habituels étant

verrouillés par la direction pour que la mobilisation n'apparaisse à aucun moment².

Une semaine plus tard, toujours à l'initiative de notre section, une motion plus large a été votée en assemblée générale.



* Au minimum

Plus de 60 personnes de l'établissement ont assisté à ces AG et un comité de mobilisation s'est formé.

L'action contre la précarisation

Une deuxième action d'envergure a été organisée par un collectif issu de l'AG autour d'une menace centrale de la LPPR : la précarisation.

À l'Ined, celle-ci est une réalité de longue date et elle a connu un essor. Il est par exemple demandé aux personnes qui diffusent une information sur la liste de l'établissement de retirer tout message d'accompagnement de leur signature qui traduit leur opposition à la LPPR.

inflationniste en quelques années : administration, postes techniques, ingénierie d'étude et recherche – aucun secteur n'est épargné. Parmi les 200 à 250 personnels qui travaillent à l'institut³, un tiers sont précaires. Rejoignant l'action nationale de visibilité de la précarité du 11 février, le collectif a tapissé les murs blancs du nouveau bâtiment d'affiches colorées invoquant les formes et les effets de la précarisation et plus largement l'opposition à la LPPR (l'Ined ayant été rebaptisé à l'occasion en « Institut National d'Études Darwiniennes »). Pour chaque étage, il était en particulier affiché le nombre de collègues précaires.

Beaucoup de nouveaux visages à l'Ined !

Pour objectiver la précarisation, un collectif d'inédien·ne·s a analysé les bilans sociaux et les offres d'emploi publiés les dernières années. Avec 35% des non-titulaires parmi son personnel au 31 décembre 2018, l'Ined se place au « top 3 » des EPST, après l'Inria et l'Ird.

Dans un contexte d'augmentation des projets sur financements extérieurs ainsi que d'alourdissement du travail de reporting et d'adaptation aux réformes (prélèvement à la source, RGD...), le personnel titulaire décroît : malgré quelques variations, entre 2008 et 2018, les effectifs des ITA titulaires sont passés de 103 à 91 agents.

L'ancienneté du personnel confirme le sentiment de connaître de moins en moins ses collègues : 1 personne sur 5 y travaille depuis moins d'un an, 4 personnes sur 10 depuis moins de trois ans (données du 31.12.2018). Et si l'on prend en compte l'offre des contrats en 2017, 7 sur 10 ne dépassaient pas 12 mois, et 4 sur 10 ne dépassaient pas 6 mois.

**1 AVENANT, C'EST BLASANT,
2 AVENANTS, C'EST DÉMORALISANT,
3 AVENANTS, C'EST DÉPRIMANT,
4 AVENANTS, C'EST RABAISSANT ...**

À QUAND LE SUIVANT ?

NON À LA PRÉCARITÉ
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE
NON À LA LPPR
NON À LA RÉFORME DES RETRAITES

Chercheur·es, ITA, post-doctorant·es, CDD, mobilisons-nous ensemble !
RDV le 27 février à 12h pour une AG portant sur la précarité dans l'ESR
Ined mobilisé - @ined_mob

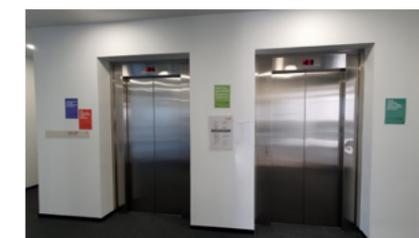
³ Nous rappelons que l'Ined est le plus petit des EPST.

Une nouvelle étape : la grève des fonctions administratives des responsables d'UR et le 5 mars

La mobilisation s'est encore étendue avec la journée du 5 mars.

Le matinée, le comité de mobilisation a organisé dans la salle de conférences un petit-déjeuner afin de sensibiliser le personnel distant de la mobilisation, avec distribution d'un quatre pages sur les dangers de la LPPR et confection de banderoles, d'abord tendues sur les balcons de l'institut puis emmenées à la manifestation.

C'est plus d'une cinquantaine de personnes qui ont rejoint le cortège partant de Paris Diderot l'après-midi.



En parallèle, la mobilisation s'est consolidée avec la décision de la quasi-totalité des responsables des unités de recherche (11 sur 15) de faire la grève de leurs activités administratives en signe de protestation contre la LPPR dans un institut qui est chaque jour un peu plus rongé par des tâches administratives redondantes et chronophages, une imposition à participer aux dispositifs d'excellence sans que leur pertinence ni leurs effets ne soient clairement évalués, et une multiplication de réunions qui pourtant échouent à maintenir un dialogue de qualité.

Nos outils de mobilisation

• Une Assemblée générale hebdomadaire, tenue tous les lundis à 11h, dans le cadre des Lundis mobilisés, le séminaire-vitrine de l'activité scientifique de l'Ined ;



• Une liste de discussion et diffusion : comite-mobilisation-ined@framalists.org ;

• Un Twitter : @ined_mob ;

• Le Bulletin Ined-mobilisé (2 numéros jusqu'à présent) :

« Grandeur et misère de la LPPR », n° 1, 5 mars 2020, 4 p.

« La Précarisation : l'Ined, un cas d'école », n° 2, 12 mars 2020, 2 p.

Le Conseil d'Administration du 12 mars

Le 12 mars a eu lieu le CA de l'Ined où siègent cinq représentant·es du personnel (dont trois élu·es SNTRS-CGT), les représentant·es des tutelles et autres ministères.

Une « haie de protestation » a été organisée au moment de l'arrivée des administrateurs et administratrices. Banderole et distribution des deux numéros du Bulletin de l'Ined-mobilisé étaient au programme.

La séance commencée, les élu·es du personnel ont fait lecture d'une déclaration commune, avant de quitter la séance sous les applaudissements des personnels réunis devant la salle du conseil, espace bien décoré dès la veille avec des affiches de mobilisation.

La mobilisation continue

Une nouvelle AG était prévue pour le 16 mars, reportée en raison du confinement anti COVID-19. Mais la dynamique est bien là, nourrie de la réflexion collective et d'une mobilisation intense de 2 mois.

Nous ne sommes pas dupes du report des projets des réformes, qu'il s'agisse des retraites et de la LPPR. La mobilisation reprendra de plus belle dès notre retour à l'Ined !

La section SNTRS-CGT de l'Ined

L'actualité à l'Inria : Starting Faculty Position, Télétravail et confinement



Les « Inria Starting Faculty Position » (ISFP) :
expérimentation des CDI chercheurs



Fidèle à sa tradition de « précurseur » dans le domaine des ressources humaines, l'Inria a mis au concours, fin 2019, un nouveau type de poste, les « Inria Starting Faculty Position » (ISFP). Ces postes ouverts en parallèle de ceux de chargés de recherche sont des contrats à durée indéterminée (CDI) de la fonction publique qui sont associés à un service d'enseignement, 32 à 64 heures par an, dans une université. Ils constituent l'une des mesures phares du contrat d'objectifs et de performance de l'institut, dont la signature a été célébrée en grandes pompes le 18 février, en présence de deux ministres, mais sans les élus au CA qui par erreur n'avaient pas été invités.

Loi de transformation de fonction publique et LDG : le meilleur reste à venir ...

Par contre, pour les lignes directrices de gestion et la remise en cause du rôle des CAP, l'Inria n'est pas encore dans l'œil du cyclone.

Covid-19 : « Ma, ils sont fous ces Français ! »

C'est donc dans cet environnement très macronien que le confinement est arrivé ; par surprise pour beaucoup, d'une manière plus prévisible pour les équipes communes avec l'Italie. « Ma, ils sont fous ces Français ! »

Cela commence le vendredi 13 mars 2020 par une réunion DG-DRH-OS en audio convoquée dans l'urgence, où on apprend qu'une cellule de crise nationale est active depuis le 26 février, et où se profile une préconisation de mise en œuvre progressive du télétravail.

Fermeture des lieux de travail :

Tout s'accélère le dimanche 15 mars par un mail envoyé au personnel qui indique que le début du télétravail généralisé est pour le lendemain, lundi 16.

Ce jour, les agents ont néanmoins été autorisés à passer dans leur bâtiment, de manière à emporter du matériel comme les portables, écrans, casques ou documents. Pour certains, c'est également les plantes vertes qu'il ne faut pas oublier, et ils ont eu raison... À partir de là, les bâtiments sont fermés.

Une première liste des personnels habilités à se déplacer montre de fortes disparités selon les centres de recherche, certains directeurs ne l'ayant pas suffisamment restreinte.

Après protestation des représentants du personnel, une deuxième version vient corriger ces écarts. La situation peut encore légèrement varier suivant les sites, mais en général

seule une personne des services généraux vient sur place une fois par jour

et les personnels de la direction informatique peuvent intervenir en cas de besoin.

La défense des personnels s'organise :

Deux CNHSCCT ont été convoqués à 15 jours d'écart, des CLHSCCT organisés entre les deux, ainsi que plusieurs réunions DG-DRH-OS.

Un comité technique est programmé en visio, pour recommencer à parler

un peu d'autre chose que de la crise sanitaire.

CAP ou la stratégie du déni :

Les CAP de promotion des IT prévues les 17 et 19 mars ont été maintenues, en visio et audio, la direction se montrant soucieuse de ne pas faire attendre les agents...

Elles se sont tenues dans des conditions techniques difficiles,

certaines dans une atmosphère tendue. Le résultat des délibérations a pu être transmis au PDG dès le 24 mars. Au 9 avril, l'arbitrage n'était pas encore rendu, mais la publication des résultats annoncée comme imminente. Elle a eu lieu finalement le 14 avril. Ne pas être promu crée souvent des déceptions dont les élus sont les témoins, dans ce cas la situation risque d'être amplifiée par le confinement.

Le processus des concours chercheurs a été interrompu, de même que tous les recrutements qui n'étaient pas encore signés.

Reliquats de congé 2019 : et hop disparus !



Pour les agents qui n'avaient pas pris la totalité de leurs congés 2019, il était possible de les utiliser jusqu'au 30 avril. Cela représente 7000 jours.

Malgré le confinement, cette date ne sera pas prolongée. Sauf bien sûr situations individuelles, mais cela montre que le droit de reporter ses congés est un outil de management.

Comment fonctionne le télétravail généralisé à l'INRIA?

L'Inria avait déjà une assez longue expérience du télétravail

un jour par semaine, mis en place dès 2016, ainsi que des pratiques de travail à distance dans des équipes et services multilocalisés.

Dans ce contexte, il importe d'être à l'écoute des signaux faibles, de ceux qui sont moins habitués au télétravail.

De fait, pour personne, il ne s'agit de conditions normales de travail, le comprendre permet de se déculpabiliser.

La problématique principale dans les équipes est la relation humaine avec les agents, notamment CDD, doctorants étrangers, stagiaires.

Beaucoup d'agents ne disposent pas d'un lieu de travail adapté, n'ont pas de pièce dédiée, pas de siège ergonomique, c'est pourquoi le CNHSCCT a émis un avis sur le risque de TMS.

Il existe également un problème de taille d'écran sur les portables.

Après une confusion initiale due à l'utilisation tous azimuts de nombreuses solutions logicielles plus ou moins gratuites mais avec des failles de sécurité, les recommandations sur

les outils à utiliser ont été mises à jour.

Pour les réunions à distance, il est préconisé d'utiliser l'audio avec les outils de visio officiels, ainsi qu'un nouvel outil de chat en complément de celui déjà installé.

Pour beaucoup cela fonctionne grâce à l'investissement des personnels chargés du support informatique.

Confinement et activités syndicales :

Pour maintenir l'activité syndicale, une visio est organisée chaque semaine et le blog continue d'informer les adhérents et les autres.

En intersyndicale, un pad ouvert à tous a été mis en place pour échanger sur nos situations de travail pendant cette période difficile.

Les échanges sont nombreux sur la liste de diffusion intersyndicale de l'Inria, également ouverte à tous.

Confinement et poursuite des activités de recherche : sur quoi travaillons-nous ?

Continuons-nous les tâches habituelles, préparons-nous le déconfinement, avons-nous réorienté les recherches en fonction de la crise ?

Difficile de le savoir aujourd'hui... Il y a à la fois beaucoup d'interactions avec les collègues directs mais aussi une absence de vue d'ensemble et de perspective.

Une mission spéciale dédiée à des projets de court terme en lien avec le Covid-19 a été mise en place dès le 21 mars. Il y aurait aujourd'hui une vingtaine de projets en cours.

Mais la communication à ce sujet est extrêmement restreinte, des informations sont distillées au compte-goutte sur l'intranet depuis début avril et un article sur le site web externe, publié le 8 avril, indique que l'Inria a décidé de ne pas communiquer.

Cette volonté a été réaffirmée par le PDG dans un mail à tous : « Je sais que cela peut créer des interrogations mais, par éthique de la responsabilité, l'institut a décidé de ne pas communiquer en externe sur ces projets, à moins que notre partenaire de santé ne nous le demande explicitement ». Nous en apprenons donc plus par voie de presse lorsque les partenaires de l'institut et ses tutelles s'expriment. Et nous nous demandons ce que signifie « l'éthique de la responsabilité »...

Ce sont par exemple les ministres en charge du numérique et de la santé, en lien étroit avec le MESRI qui ont annoncé que l'Inria pilote, sous la supervision du gouvernement, la « Task force » française sur le logiciel « Stop Covid », une application qui alerterait les individus croisés par une personne infectée. Une communication très verticale.

La position de l'institut a un peu évolué, avec la diffusion du protocole conçu par les chercheurs de l'Inria et d'un texte signé du PDG sur le sujet, plutôt bien accueilli. Il n'en reste pas moins que la communication officielle reste très dépendante de l'aval des tutelles, tandis que les débats foisonnent sur la liste intersyndicale.

L'après confinement :

Pour préparer l'avenir, le CNHSCCT a émis un avis sur le recensement des personnes fragiles. Il préconise leur recensement par le médecin de prévention, en vue de la préparation du déconfinement dans de bonnes conditions de sécurité pour les agents.

Dès le 26 mars sur BFM business, dans l'émission « Les experts », les économistes Nicolas Doze et Jean-Marc Daniel ont indiqué qu'après le confinement il y aurait sûrement une hausse de l'inflation, une hausse des impôts (TVA), une augmentation de la durée du temps de travail et une diminution de la durée des congés payés.

Depuis cette "vision" de l'avenir a largement été reprise par le Medef. Après la crise sanitaire, la crise économique, prétexte comme à chaque crise pour réduire les droits chèrement conquis. « On vous reprendra tout ! »

La lutte continue. Et peut-être même, qu'elle commence !

Christine Leininger & Christian Rossi



Décryptage : pourquoi les résultats de l'étude de Didier Raoult ne permettent pas de conclure sur l'efficacité de l'hydroxychloroquine contre le COVID-19 ?

Loin des débats qui relèvent plus de l'émotion que de la raison en cette période difficile, débats repris par des politiques en quête de sensationnalisme et de démagogie, nous vous proposons une analyse factuelle de la publication française de l'équipe du professeur Didier Raoult qui préconise l'utilisation de l'hydroxychloroquine pour le traitement des patients Covid-19. Commentaires sur l'article Hydroxychloroquine and azithromycin as a treatment of COVID-19: results of an open-label non-randomized clinical trial de Gautert et al. du laboratoire dirigé par D. Raoult.

L'étude a consisté à évaluer quotidiennement et pendant 6 jours après le début d'un traitement (hydroxychloroquine seule ou combinée avec l'azithromycine), la charge virale de patients à partir de prélèvements nasopharyngés et par la technique de PCR qui permet d'évaluer la quantité relative d'ARN viral dans les prélèvements. C'est la technique qui est actuellement utilisée pour tester en routine les patients COVID19.

De façon synthétique voici certains des problèmes que posent cette étude :

- l'essai n'a pas été fait en double aveugle ;
- pas de panachage des 36 patients inclus dans l'essai clinique entre les différents sites ;
- inclusion, uniquement dans le groupe contrôle, de jeunes patients (10 à 14 ans) dont la réaction au virus est très différente de celle des adultes ;
- 1 mort et 3 patients traités à l'hydroxychloroquine pendant 3 à 5 jours et passés en réanimation ont été sortis de l'étude ;
- les tests PCR utilisés pour estimer la charge virale tout au long du traitement n'ont pas été pratiqués dans les mêmes conditions pour tous les patients du groupe traité et la grande majorité des patients du groupe contrôle ;
- de nombreuses données de PCR sont manquantes pour le groupe contrôle ;
- les patients avec les charges virales les plus importantes sont restés positifs malgré le traitement à l'hydroxychloroquine (utilisée seule).

Les commentaires détaillés :

1- Le type d'essai clinique

L'article concerne un essai clinique de type « open-label non-randomized clinical trial », ce qui est loin d'être optimal, les essais cliniques étant la plupart des essais randomisés

en double aveugle, c'est-à-dire des essais dans lesquels la répartition principe actif/placebo se fait de manière aléatoire et dans lesquels ni la personne prenant le traitement, ni la personne l'administrant ne connaît cette répartition. Dans le cas qui nous concerne : (i) les patients savent s'ils prennent ou pas le principe actif, (ii) les administrants connaissent la répartition et SURTOUT (iii) tous les patients ayant reçu le traitement étaient à Marseille alors que la plupart des cas témoins étaient dans des centres autres que Marseille (autrement dit aucun cas traité ailleurs que Marseille), ce qui peut induire un biais important - différence dans la prise en charge des patients, dans les analyses de la charge virale (expérimentateurs, matériels, réactifs).

2- Des groupes traités et témoins disparates en ce qui concerne l'âge

On peut lire dans la partie qui décrit la méthodologie de l'étude : "Hospitalized patients with confirmed COVID-19 were included in this study if they fulfilled two primary criteria: i) age >12 years; ii) PCR documented SARS-CoV-2 carriage in nasopharyngeal sample at admission whatever their clinical status."



Autrement dit, les patients inclus dans l'étude doivent répondre à deux critères : avoir plus de 12 ans et être positif au test PCR fait à partir de prélèvements nasopharyngés. Pourtant dans un tableau des résultats (supplémentary Table 1) on constate que des patients dans le groupe « contrôle » (patients n°1 et n°4) ont 10 ans ! On remarque également que parmi

les 16 patients témoins, ¼ ont entre 10 et 14 ans et sont asymptomatiques alors qu'aucun des patients dans le groupe « traité » n'a moins de 20 ans. Il en résulte des moyennes d'âge très différentes entre les deux groupes 51,2 ± 18,7 pour le groupe traité versus 37,3 ± 24 pour le groupe contrôle. Quand on sait que depuis le début de l'épidémie on nous explique l'impact de l'âge sur le développement de la maladie, cet écart pose également un problème.

3- Le cas des patients « perdus » pour l'étude

Sur les 26 patients du groupe traités, il n'en reste que 20 à la fin de l'étude, ce qui n'est pas exceptionnel, il est courant d'exclure pour différentes raisons des patients au cours d'une étude mais regardons de plus près ce que sont devenus ces 6 patients. Un patient a arrêté à J3 (3ème jour du traitement) parce qu'il ne supportait pas le traitement (nausée). Un patient a quitté le CHU. Un patient est mort au 3ème jour du traitement. 3 patients sont passés en réanimation respectivement à J2, J3 et J4. Donc dans cette étude les patients dont l'état s'est aggravé au cours de l'étude, 3 réanimations dont on ne sait pas ce qu'il est advenu et un décès sont tout simplement retirés de l'analyse des résultats....

4- L'analyse des résultats de PCR

Toutes les PCR n'ont pas été faites au même endroit donc sur les mêmes machines et dans les mêmes conditions, la plupart des échantillons des patients du groupe contrôle ont été testés ailleurs qu'à Marseille (patient n°6 et patients 8 à 15). Ceci pose un problème majeur quand on sait que la PCR est une technique extrêmement sensible qui permet une quantification relative, autrement dit qui permet la comparaison d'échantillons préparés et testés exactement dans les mêmes

conditions. On est loin du compte, puisque les tests de la majorité des patients contrôles n'ont pas été faits à Marseille et donc dans des laboratoires différents, avec des machines différentes et des expérimentateurs différents !

- Ces mêmes patients (patient n°6 et patients 8 à 15) n'ont pas été testés tous les jours, comme indiqué dans l'article : « acontrol patients from centers other than Marseille did not underwent daily sampling, but were sampled every other day in most cases, they were considered positive for PCR when actually positive the day(s) before and the day(s) after the day(s) with missing data ». Ceci paraît particuliè-

rement extravagant. En effet, alors que toute l'étude repose sur la quantification par PCR de la charge virale pendant 7 jours consécutifs (jour 0 au jour 6), certains patients, qui appartiennent tous au groupe contrôle, ne sont pas testés tous les jours, les données manquantes étant comblées par extrapolation des valeurs obtenues le ou les jours d'avant ou d'après ! Démonstration du peu de rigueur de la démarche (table ci-dessous): le patient n°12 du groupe contrôle n'a été testé que 2 fois en 7 jours (aux jours 2 et 4), comme il était positif les deux fois, les auteurs ont considéré, qu'il était toujours positif au jour 6. Pourtant les résultats d'un autre

patient (le n°2) suggère qu'on peut spontanément passer d'un statut positif à négatif en 1 jour (ce qui n'est pas inattendu d'ailleurs dans le cadre du Covid-19 où 80% des patients guérissent spontanément). Donc déduire que le patient n°12 est positif à la fin de l'étude sans l'avoir ré-analysé n'est pas acceptable.

En résumé le groupe contrôle affiche plusieurs problèmes qui a eux seuls suffiraient à invalider l'étude : âge des patients avec 4 enfants asymptomatiques, patients testés pour la plupart (n° 6 à 16) vraisemblablement sur d'autres machines que le reste des patients, manque de données.

| Patient | Age (years) | Sex | Clinical status | Time between onset of symptoms and inclusion(days) | Hydroxychloroquine treatment | Hydroxychloroquine serum concentration µg/ml (day of dosage) | Azithromycin treatment | D0 | D1 | D2 | D3 | D4 | D5 | D6 |
|---------|-------------|-----|-----------------|--|------------------------------|--|------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1 | 10 | M | Asymptomatic | - | No | - | No | 31 | NEG | NEG | NEG | NEG | NEG | NEG |
| 2 | 12 | F | Asymptomatic | - | No | - | No | 26 | ND | 33 | 34 | NEG | 34 | NEG |
| 3 | 14 | F | Asymptomatic | - | No | - | No | 26 | 31 | 23 | 22 | 27 | NEG | 26 |
| 4 | 10 | M | Asymptomatic | - | No | - | No | 24 | MEG | 33 | 33 | NEG | NEG | 32 |
| 5 | 20 | M | URTI | 4 | No | - | No | 24 | 24 | 24 | 27 | NEG | 31 | 29 |
| 6 | 65 | F | URTI | 2 | No | - | No | POS | ND | POS | ND | POS | ND | POS |
| 7 | 46 | M | URTI | Unknown | No | - | No | 28 | ND | ND | ND | 26 | ND | 30 |
| 8 | 63 | M | LRTI | 2 | No | - | No | POS | ND | POS | ND | POS | POS | POS |
| 9 | 62 | F | LRTI | 10 | No | - | No | POS | ND | POS | ND | POS | ND | POS |
| 10 | 66 | F | URTI | 0 | No | - | No | POS | ND | POS | ND | ND | ND | POS |
| 11 | 75 | F | URTI | 3 | No | - | No | POS | ND | POS | ND | POS | ND | ND |
| 12 | 23 | F | URTI | 5 | No | - | No | ND | ND | POS | ND | POS | ND | ND |

- Dans le groupe traité on note que sur les 14 patients traités à l'hydroxychloroquine, ceux qui ont la charge virale la plus importante restent positifs. On obtient donc 7 patients négatifs sur les 14 traités avec la chloroquine seule et pour la bithérapie, les 6 patients traités 6 deviennent négatifs. Ces résultats pourraient paraître encourageant, néanmoins étant donné la répartition des groupes sur les différents centres, les patients sortis de l'étude sans qu'on ait plus d'informations et la totale invalidité du groupe contrôle, cette étude ne permet malheureusement pas de conclure sur l'efficacité des traitements proposés.

5- Autres considérations

Cet article a été soumis le 16 et accepté le 17... « Received 16 March 2020, Accepted 17 March 2020, Available online 20 March 2020 ». Un des co-auteur est à la fois l'éditeur en chef de la revue dans laquelle est publié l'article et le responsable de la valorisation dans l'IHU dont le dernier auteur est directeur. On peut donc sérieusement s'interroger sur le conflit d'intérêt. Au moment où nous rédigeons ce commentaire, l'équipe de Pr D. Raoult sortait un nouvel article consultable sur le site de IHU (COVID-IHU #2). Cette nouvelle étude ayant été faite sans un groupe témoin de patients non traités, il sera à nouveau impos-

sible de conclure. Une autre remarque sur ce travail : les résultats obtenus quant au devenir des 80 patients traités (81,2% de cas bénins, 15% de cas sévères, 3,8% de cas en soins intensifs) sont comparables aux estimations faites pour la population non traitée : une évaluation sur 44 672 cas confirmés en Chine rapporte que 81% des cas sont bénins, 14% des cas sont sévères et 5% des cas sont critiques. L'étude chinoise rapporte également un taux de mortalité de 2,3% qui est supérieur à celui de l'étude du Pr D. Raoult (1,2%), mais sur ce point la comparaison reste difficile quand on sait que ce taux est très dépendant de l'accès aux soins.

Table 3: Treatment and outcome

| | n | % |
|---------------------------------|----|------|
| Oxygen therapy | 12 | 15.0 |
| Transfer to intensive care unit | 3 | 3.8 |
| Death | 1 | 1.2 |
| Discharged | 65 | 81.2 |



Sabine Santucci, Florence Guitton, Marc Monticelli

En temps de crise, il est plus important que jamais de disposer de résultats fiables »

Afin d'éclairer le débat alimenté par les nombreuses critiques formulées à l'encontre des deux études communiquées par l'IHU Méditerranée infection menées auprès de patients Covid-19 traités à l'hydroxychloroquine, un récent communiqué daté du 30 mars du syndicat CGT campus 06 décrypte les résultats annoncés par l'équipe du professeur Raoult. Des études, qui, pour l'heure, en attendant les résultats d'essais plus solides, « ne permettent pas de conclure sur l'efficacité » de la molécule, indique ce communiqué. Entretien avec Sabine Santucci, biologiste au CNRS/Université Côte d'Azur, l'une des auteures de cette analyse.

La Marseillaise : Pourquoi avez-vous décidé d'émettre ce communiqué ? Sabine Santucci :

Nous jouons notre rôle en tant que scientifique, afin de dépassionner le débat.

Sur le site de Pubpeer, des chercheurs ont formulé de nombreuses critiques de la première étude du professeur Raoult. Les remarques sont récurrentes et c'est un signe.

Ce qui revenait souvent concernait notamment les résultats de PCR de l'étude. La PCR est une technique analytique très sensible, qui permet de comparer des échantillons préparés et testés exactement dans les mêmes conditions (même machine voire même expérimentateur).

La première étude du Pr. Raoult ne répond pas du tout à ces critères,

car tous les patients du groupe traité ont été analysés à Marseille, alors que la majorité des patients du groupe témoin ont été analysés dans d'autres centres.

Qu'il n'y ait pas eu de panachage de patients traités et non traités sur les différents sites de l'étude est un gros problème.

Le groupe contrôle est invalide pour plusieurs raisons.

Dans ce groupe un quart des patients ont entre 10 et 14 ans alors que dans le groupe traité aucun patient n'a moins de 20 ans.

On compare donc deux groupes de petite taille avec des moyennes d'âge très différentes pour le traitement d'une pathologie dont on sait que l'âge a un impact sur sa progression et sa gravité.

Un second problème avec les résultats de ce groupe est que la plupart des données PCR sont manquantes, alors que l'étude repose sur la quantification de la charge virale pendant 7 jours consécutifs, la majorité des patients témoins (11/16) n'ont pas été testés tous les jours, certains même n'ont été testés que 2 jours sur 7. Si un étudiant en Master me rendait un tel travail, je lui dirais que ce n'est pas bon.

C'est assez sidérant je dois dire, et même extravagant à ce niveau. Dans la deuxième étude du professeur Raoult, il n'y a même pas de groupe contrôle, ce qui une fois de plus ne permet pas de conclure. On peut juste noter que les résultats obtenus quant au devenir des 80 patients traités par le cocktail hydroxychloroquine/azithromycine sont comparables aux chiffres connus pour les patients Covid-19 en général, c'est-à-dire approximativement 80% de cas bénins, 15% de cas sévère et 5% de cas critiques.

Face à la pandémie, Didier Raoult estime qu'il raisonne en médecin, pas en méthodologiste. Qu'en pensez-vous ? S. S. :

On ne peut pas justifier des études aussi faibles par l'urgence.

Si des scientifiques ont travaillé depuis longtemps pour établir des protocoles calibrés pour réaliser des

essais cliniques solides, ce n'est pas pour qu'ils ne soient pas respectés en cas de crise sanitaire.

C'est au contraire plus important que jamais de disposer de résultats fiables, étayés par des essais cliniques coordonnés. S'asseoir sur les règles au prétexte de l'urgence de la pandémie, je trouve cela grave et dangereux. Cela oblige certains médecins à user de l'énergie sur un problème qui n'aurait pas lieu d'exister. Notamment, en ce qui concerne le recrutement des patients pour l'essai clinique Discovery, les investigateurs se sont heurtés au refus de plusieurs malades inclus dans l'étude qui ne veulent que l'hydroxychloroquine.

À ce titre, Didier Raoult est décrit comme « antisystème »... S. S. :

Contrairement à ce qu'avancent certains politiques, Raoult n'est pas si antisystème qu'on le prétend.

C'est au contraire le fruit du système qu'on tente de nous imposer dans le secteur de la recherche depuis plusieurs années.

C'est un système qui considère que les meilleurs sont ceux qui publient le plus, selon des critères de sélection plus quantitatifs que qualitatifs. Les évaluations annuelles se basent sur le nombre des papiers publiés, qui jouent un rôle déterminant dans l'attribution des financements aux laboratoires.

Didier Raoult a très bien utilisé ce système, avec plus de 3000 publications, il a ses propres financements et tout un réseau de politiques qui le soutient.

Donc quand on dit qu'il est hors système, c'est exactement l'inverse.

Il est en revanche hors contrôle,

la preuve : si sur la seule base de sa réputation scientifique, il est capable

de sortir des études aussi banales en temps de crise, c'est bien la faillite d'un système et c'est représentatif de la manière dont est gérée la recherche actuellement. Il y a 10 ans, cela n'aurait peut-être pas été possible.

Quelles problématiques posent le financement de la recherche actuellement ? S. S. :

On est pris dans un cercle vicieux : pour être financé, il faut publier.

Juste avant l'épidémie, les chercheurs étaient en plein mouvement contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Avec ce projet de loi, on constate que le système va s'aggraver, avec une évaluation quantitative des équipes de recherche.

Or si on avait financé des travaux portant sur les coronavirus à la hauteur nécessaire après l'épidémie de 2003, on en saurait davantage sur cette famille de virus, ce qui nous aurait permis peut-être de développer plus rapidement des stratégies thérapeutiques ciblées.

C'est également le cas d'autres thématiques qui pâtissent de ce système, car le financement se base désormais sur des appels à projets, et plus sur de l'argent récurrent.

Avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), il y a encore des appels à projets de recherche fondamentale, mais le taux de succès est très faible, de l'ordre de 10 %. Les projets sont de plus en plus orientés, notamment avec la LPPR, afin de privilégier des projets d'innovation, qui ambitionnent des retombées économiques à court et moyen terme.

C'est donc de plus en plus difficile de faire de la recherche fondamentale.

Face à cette diminution de la manne récurrente d'argent public de l'État, les scientifiques peuvent être amenés à fonctionner via un réseau politique, ce qui est très problématique.

Car les régions et les villes participent à notre financement.

Comment sont évaluées les publications scientifiques ? S. S. :

Une fois qu'une publication est prête, le papier est envoyé à un éditeur de la revue. Celui-ci transmet le papier à plusieurs reviewers qui restent anonymes. Ils retournent ainsi un avis. Soit la publication est acceptée en l'état ce qui est très rare, soit il y a des révisions mineures ou majeures, soit il est rejeté si les résultats ne sont pas assez robustes.

Pour la première étude du professeur Raoult, elle n'a pu être reviewée,

car elle a été transmise le 16 mars et publiée le 17. Par ailleurs, l'un des co-auteurs de l'étude est le chef d'édition de la revue, ce qui représente un conflit d'intérêt manifeste.

Que pensez-vous du choix de Didier Raoult de communiquer sur les réseaux sociaux ? S. S. :

Mettre à disposition les résultats en ligne, ce n'est pas inintéressant pour mettre ses données à disposition. Encore faut-il laisser le temps à la communauté scientifique d'exprimer son avis, avant de déclarer « fin de partie pour le Covid », et de communiquer au grand public qu'un remède a été trouvé, avant même d'ailleurs d'avoir sorti son étude, juste sur la base d'une étude chinoise qui ne rapportait aucune donnée brute.

De fait, communiquer en s'affranchissant de l'avis des pairs exacerbe les théories du complot ? S. S. :

Je pense que c'était le rôle du ministre de la Santé et de la Recherche d'expliquer et de faire de la pédagogie à ce niveau, pour expliquer pourquoi ces études ne sont pas valables.

Le problème, c'est que le gouvernement, qui était en retard sur la gestion de la logistique de crise subit de plein fouet la défiance des citoyens.

En plus, il y a déjà eu des scandales médicaux en France. Face à une parole politique décrédibilisée, des scientifiques atones, l'opinion publique s'est donc engouffrée vers cette personnalité scientifique d'envergure qui a le seul mérite d'exister, alors qu'en face, c'est le néant, avec des personnels soignants livrés à eux-mêmes, sans

masques et oeuvrant dans l'urgence dans un hôpital public exangue. Dans un autre contexte, il n'aurait pas eu cet impact.

Que pensez-vous des prises de position de certaines personnalités politiques en faveur de la prescription de chloroquine ? S. S. :

Je trouve que c'est inconséquent et inconscient.

Ce ne sont pas des scientifiques, sans aucun recul sur les études, et qui ont néanmoins une influence sur l'opinion publique, ce qui est catastrophique. C'est le cas du maire de Nice Christian Estrosi, qui a indiqué avoir été « guéri » par le traitement hydroxychloroquine/azithromycine, alors que cela ne prouve rien : il fait peut-être partie des 80 % de cas bénins. Et à partir d'un cas individuel, il émet une généralité, ce qui est bien l'inverse d'une démarche scientifique.

C'est quasiment de l'obscurantisme, cela relève de la croyance. Et comme beaucoup de gens ont besoin de croire, il fallait bien se douter que de tels propos auraient des conséquences, en France et même au-delà.

On aurait pu attendre du couple Véran/Vidal qu'ils clarifient avec force ce genre de situation, tout comme une prise de position aurait été souhaitable de la part des organismes de recherche pour couper court à cette affaire, ce qui n'a pas été fait.

Le vide thérapeutique terrifie les malades et les soignants, mais cela ne légitime pas ces comportements extravagants pour combler ce vide.

Entretien réalisé par Benjamin Grinda



Sabine Santucci, biologiste (CNRS)

Source : La Marseillaise, Benjamin Grinda

Même au plus fort de la crise sanitaire, la recherche n'est pas une priorité de ce Gouvernement

Le Parlement a définitivement adopté, le 23 avril 2020, la deuxième loi de finances rectificative pour 2020. Elle comprend de nombreuses mesures d'aide aux entreprises et aux ménages et porte à un montant total d'environ 110 milliards d'euros le budget du plan d'urgence. Dans ce cadre, une provision de 8 milliards d'euros est consacrée aux dépenses exceptionnelles de santé.

En revanche, cette deuxième loi budgétaire, pas plus que la première, ne prévoit de dispositions en faveur de la recherche ou de l'enseignement supérieur. Plusieurs États européens soutiennent par des moyens budgétaires considérables la recherche sur le virus et la lutte médicale contre la pandémie.

C'est le cas de l'Allemagne qui a annoncé consacrer, pour l'année 2020, 3,5 Md€ afin de financer des équipements médicaux et la recherche d'un remède contre le coronavirus. Par ailleurs, le ministère fédéral allemand de l'Éducation et de la Recherche vient d'accorder un financement de 150 M€ pour la mise en place d'un réseau de recherche visant à regrouper et à renforcer les activités de recherche de la médecine universitaire allemande.

En France, pour s'en tenir à la seule recherche bio-médicale, l'Académie de médecine estime que le budget de la recherche publique qui lui est consacré a baissé de près de 25% entre 2008 et 2019.

Ce budget représente aujourd'hui moins de 18 % du budget de la recherche publique, contre 50 % en Allemagne. Autre chiffre alarmant, le nombre de personnels hospitalo-universitaires a baissé de 6,3 % en cinq ans. Lors de son audition¹ par la commission de la culture du Sénat, le 6 avril dernier, la ministre chargée de l'enseignement et de la recherche m'avait répondu : « nous consacrons 4 milliards d'euros au déploiement du volet clinique et au développement de médicaments » et « 50 millions d'euros dédiés au fonctionnement et à l'investissement » de la recherche sur le virus.

Ces engagements budgétaires n'étant pas repris dans le projet de loi de finances rectificative, j'ai déposé un amendement (n° 333) pour apporter un milliard supplémentaire à la recherche. Pour respecter

les contraintes de la loi organique sur les finances publiques, cette somme a été prélevée sur les programmes consacrés à la recherche spatiale et en matière économique et industrielle : http://www.senat.fr/enfance/2019-2020/403/Amdt_333.html

C'est mon collègue Pascal Savoldelli, Sénateur du Val-de-Marne, qui a défendu cet amendement au nom de mon groupe (CRCÉ). Un autre amendement (n° 297) était destiné à aider les étudiants boursiers. Pour ce dernier, le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, a répondu que « les économies liées au confinement » permettraient d'apporter 40 millions d'euros supplémentaires aux étudiants. Pour la recherche, le ministre considère que « pour accélérer la recherche autour du Covid-19, quelques 50 millions d'euros sont budgétisés dans ce PLFR. Les 5 milliards d'euros consacrés à la recherche sur dix ans, qui ont été évoqués, figureront quant à eux dans la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, qui sera traduite dans le prochain projet de loi de finances² ».

La loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020 ne mentionne aucune augmentation de crédits spécifiquement consacrés à la recherche ou à l'enseignement supérieur.

On peut donc supposer que ces 50 millions seront mobilisés après un redéploiement au sein d'une enveloppe budgétaire qui restera inchangée. En clair, tous les programmes du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche vont être mis à contribution pour financer la recherche sur le virus. Il n'y aura pas de moyens budgétaires nouveaux. Toutes les mesures nouvelles annoncées par la ministre seront financées avec le budget voté l'an passé par le Parlement.

Ainsi, lorsque la ministre déclare à France culture, le 13 avril, qu'elle a

« décidé d'autoriser les organismes et les établissements à prolonger les durées de thèse, les contrats doctoraux » et des projets financés par l'ANR, elle demande en fait aux établissements et aux organismes de trouver les financements avec leurs dotations initiales !



Il n'y aura donc pas de moyens budgétaires supplémentaires pour la recherche en 2020 et le Gouvernement cache cette décision politique par l'évocation, répétée comme un mantra, d'un investissement budgétaire massif de 25 milliards d'euros dans les dix prochaines années. Pour le budget 2021, cet « effort historique » correspond finalement à une modeste augmentation de 400 millions d'euros pour les programmes ministériels consacrés à la recherche et les revalorisations salariales de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.

Ce relatif croît s'inscrit dans le cadre budgétaire contraint défini par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, votée le 22 janvier 2018. Il a été scrupuleusement respecté jusqu'à présent et les budgets de la recherche et de l'enseignement supérieur s'y sont strictement conformés. Enfin, on notera que le montant des 400 millions d'augmentation prévu pour 2021 n'est pas considérablement supérieur à celui du total des annulations de crédits subit par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur en 2019.

Cette évolution programmée et contrainte des budgets montre que l'ambition gouvernementale n'a jamais été de faire de l'augmentation

| MIRES | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------------|-------|---------|-------|------|
| Loi de programmation 2018-2022 | 27,4 | 27,87 | 28,02 | 28,2 |
| Autorisations d'engagement | 27,6 | 27,9 | 28,67 | |
| Crédits de paiement | 27,7 | 28,1 | 28,68 | |
| Exécution | 27,41 | 27,78 ? | | |
| Annulation | 0,22 | 0,32 | | |

Évolution des budgets de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, en milliards d'euros.

des moyens donnés à la recherche et à l'enseignement supérieur un objectif politique de l'actuel quinquennat. La seule « décision historique » que pourrait prendre ce Gouvernement, pour le dernier exercice budgétaire complet de la mandature, serait donc d'abandonner la trajectoire budgétaire fixée en 2018.

Aucune déclaration présidentielle ne laisse à penser que Bercy pourrait desserrer l'étau budgétaire dans lequel l'enseignement supérieur et la recherche sont enserrés depuis 2017. Il est même assuré que le recrutement de personnel des organismes

restera à l'étiage atteint en 2019.

En revanche, la charge fiscale du crédit d'impôt « recherche » (CIR) va sans doute continuer de progresser. En 2017, elle était de 5,7 Md€ et elle est estimée pour l'année 2018 à 5,8 Md€, soit une augmentation de 1,75%. Pendant la même période, de 2017 à 2018, la part de la R & D des entreprises (DIRDE) dans le PIB est restée stable avec un ratio de 1,44%. La dépense fiscale du CIR progresse donc plus vite que l'effort de recherche des entreprises rapporté à l'évolution du PIB.

Dans le même temps, le financement de la recherche par les administrations publiques n'a progressé que de 1% en 2018. Son ratio par rapport au PIB a même baissé en 2018 pour s'établir à 0,76%, contre 0,77% en 2017.

Cette baisse des moyens de la recherche publique comparée à la hausse de la créance fiscale du CIR montre bien qu'elle est la priorité de ce Gouvernement. Depuis le début de ce quinquennat, non seulement l'effort de recherche de la France n'a pas augmenté, mais, de plus, la proportion des financements attribués aux administrations publiques n'a cessé de baisser.

Le discours du chef de l'État sur la recherche et les annonces budgétaires de son Gouvernement s'inscrivent tout compte fait dans le mouvement de ce double renoncement.



Pierre Ouzoulias

Sénateur des Hauts-de-Seine

Vice-Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Vice-Président de la commission des affaires européennes

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

¹ <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200406/cult.html>

² http://www.senat.fr/seances/s202004/s20200422/s20200422005.html#par_5747

A quoi doit servir la recherche publique ?

La réponse à cette question est dans le rapport du Conseil de l'innovation intitulé « **Faire de la France une économie de rupture technologique : soutenir les marchés émergents enjeux de la compétitivité** » (www.economie.gouv.fr/files/Rapport_college_experts_06_02.pdf).

Les entreprises capitalistes se livrent une concurrence mondiale féroce pour l'appropriation des marchés. Pour cette raison, la science est l'objet d'une attention particulière de la part des directions d'entreprise.

C'est en effet elle qui va permettre de dégager ce que Marx a appelé la plus-value extra. Les entreprises qui introduisent de nouveaux procédés de fabrication qui permettent de produire à moindre coût et celles qui élaborent des marchandises d'une valeur supérieure à celle de la concurrence, captent une plus-value supérieure à leurs concurrents. Acquérir un avantage compétitif sur la concurrence pour l'évincer du marché, cela a un nom : l'innovation. L'innovation maintenant accolé au titre du Ministère exprime le changement de paradigme de la recherche. La recherche publique doit être essentiellement au service de la compétitivité des entreprises en aidant les multinationales à base française à se projeter à l'international.



Face à la montée de puissances nouvelles, tout particulièrement asiatiques, qui investissent massivement dans les sciences et la technologie, la France dont la désindustrialisation a été massive risque de devenir une puissance de deuxième zone si elle n'investit pas dans un certain nombre de secteurs jugés stratégiques.



Ce rapport n'a pas pour but de réindustrialiser la France, il se propose d'aider les multinationales françaises à se positionner sur quelques domaines limités à fort enjeux technologiques en profitant de la compétence de la recherche publique.

Le rôle du Conseil de l'Innovation est de définir les grandes orientations et les priorités de la politique de l'innovation, et à cette fin de proposer de mesures organisationnelles et financières. Sa composition est hautement politique. Coprésidé par la Ministre de l'ESRI et par le Ministre de l'économie, il est composé de 5 membres du gouvernement, de 3 cadres politiques des deux ministères, des dirigeants de l'ANR et de la Banque publique d'investissement, de 7 dirigeants d'entreprise.

Pour ce rapport un collège de 10 experts a été sollicité constitué par la présidente du Comité de surveillance des investissements d'avenir, le PDG du CNRS, la secrétaire générale adjointe de la CFTD, le président de polytechnique, la présidente de la FNSEA, deux économistes (Philippe Aghion professeur à l'université d'Harvard et à l'École d'économie de Paris, muse économiste du candidat E. Macron ; Philippe Martin président délégué du conseil d'analyse économique auprès du premier ministre, rédacteur du programme économique d'E. Macron), le PDG de Solar Impulse, le président de France Nature Environnement qui fédère 3500 associations et qui est largement subventionnée par le Ministère de l'environnement.

Que dit le rapport ?

Commençons par ce qui nous intéresse directement : la recherche.

Pour notre aréopage d'experts, la cause de notre fort recul industriel est l'insuffisance de liens entre recherche publique et recherche privée.

Et oui il fallait y penser. Voilà pourquoi votre fille est muette aurait dit Diafoirus le médecin de Molière. Les rapporteurs ferment pudiquement les yeux sur les abandons de productions qui nous rendent si dépendants de l'étranger que ce soit pour des produits à haute valeur ajoutée aussi bien que pour des masques de protection. C'est pour cela, selon nos rédacteurs que l'un des objectifs de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche est le développement de la recherche partenariale.

La raison avancée de cette faible interaction entre recherche publique privée est le non alignement des thématiques de la recherche publique sur celle de la recherche privée.

La cause de ce non alignement est la proportion différente de chercheurs par discipline dans le privé et le public. 80% d'entre eux dans le privé sont spécialisés en mathématiques et sciences de l'ingénieur, alors qu'ils ne sont que 28% dans la recherche publique. Dans la recherche publique, 20% des chercheurs sont spécialisés en biologie et 22% en Sciences humaines et sociales, alors qu'ils ne sont respectivement que 4% et 2% en entreprises.

Pour les rapporteurs, si ces différences s'expliquent par le fait que la recherche publique est plus fondamentale par nature que la recherche

en entreprises, elles devraient être néanmoins réduites car comme ils le disent « la nature de ces écarts interpellent ».

Ce différentiel limiterait l'effort de R&D des entreprises et serait la cause de la mauvaise place de la France en matière de R&D.

Ainsi la France dans les classements pour l'innovation est seulement 11e dans l'UE et 16e au niveau mondial.

Il faudrait donc transformer les organismes de recherche en Instituts de technologie pour mieux les interfacer avec les entreprises afin que ces dernières soient plus performantes en R&D.

La recherche fondamentale serait confinée à quelques niches thématiques.

Pourtant, les 20% de chercheurs du public spécialisés en biologie n'ont pas empêché Sanofi de fermer ses centres de recherche en France pour les relocaliser à Boston.

Comment le PDG du CNRS ose-t-il écrire de telles inepties ? Inepties validées par les deux ministres de tutelle dont Mme Vidal. Les travailleurs scientifiques de la recherche publique ont du souci à se faire !

Comme il s'agit de développer la compétitivité des entreprises, le rapport raisonne en termes de marché et non d'enjeux de la connaissance.

Notre aréopage d'experts s'est adjoint un cabinet privé, le cabinet Roland, pour identifier les marchés porteurs !!

70 marchés d'avenir ont été identifiés dont 54 avec de forts enjeux technologiques.

La sélection a porté sur leur volume, la capacité de la France à se positionner sur ces marchés, les enjeux de souveraineté, et sur la valeur ajoutée potentielle.

Le rapport souligne l'importance des technologies qualifiées de diffusantes pour l'ensemble des branches industrielles : la robotique-cobotique, l'internet des objets, les infrastructures de stockage et de traitement des données, les technologies immersives, l'intelligence artificielle.

In fine, le rapport a sélectionné 10 marchés émergents prioritaires demandant des moyens de l'État à très court terme afin d'accélérer leur développement et d'acquiescer un avantage compétitif pour l'économie.

Les 10 marchés émergents prioritaires identifiés par le rapport du Conseil de l'innovation « Faire de la France une économie de rupture technologique : soutenir les marchés émergents enjeux de la compétitivité »

1 Agriculture de précision et les agro-équipements



Afin de limiter l'utilisation d'intrants et optimiser leur efficacité afin d'atténuer l'empreinte environnementale et de mieux prendre en compte le bien-être animal et de diminuer la pénibilité du travail agricole, le rapport recommande de développer de nouvelles pratiques reposant sur les technologies numériques.

Cela concerne les matériels de pulvérisation, d'épandage, de tri des récoltes, les infrastructures de stockage, les technologies de production de semences.

La taille du marché en 2018 : agro-équipements 122 Mds€, agriculture de précision 4,4 Mds€. Croissance annuelle moyenne 7% et 12% respectivement.

Positionnement de la France : 6 entreprises française face à 9 concurrents étrangers.

2 Alimentation durable pour la santé
Objectif visé positionner la France en tant que leader d'aliments favorisant la santé en valorisant de nouveaux modes de production agricole et en proposant de nouvelles sources de protéines reposant sur les biotechnologies

Taille du marché : alimentation pour la santé 103Mds€, protéines du futur 8Mds€.

Croissance annuelle moyenne : 8% et 28%.

Positionnement de la France : 13 groupes français face à autant de groupes étrangers concurrents.

3 Biocontrôle animal et végétal
C'est l'ensemble des méthodes de protection des cultures et élevages reposant sur le recours à des organismes vivants ou des substances naturelles.

Ceci afin de réduire l'usage de produits phytosanitaires

Marché mondial en 2018 : 3,8Mds.

Croissance annuelle 17%

Positionnement de la France : 3 Groupes français 2 ETI face à 12 concurrents étrangers.

4 Santé et bien être

4-1 Santé numérique

La médecine connectée est dominée par les USA et Israël.

Taille marché mondial 2018 : 80 Mds€.

Croissance annuelle 8%.

Positionnement de la France : 7 acteurs français plus une multitude de start up et d'ETI en face de 15 géants étrangers.

4-2 Biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes

Ensemble des thérapeutiques basées sur l'utilisation de molécules conçues à partir d'un organisme vivant ou de ses produits

Taille du marché 2018 : 34,1 Mds€.

Taux de croissance annuelle 27%.

Positionnement de la France : 10 groupes français et des ETI.

5 Répondre au défi de la protection de l'environnement et de la transition énergétique

5-1 L'hydrogène pour les systèmes énergétiques

Taille du marché : 1,4Mds€.
Taux de croissance 30%.
Positionnement de la France : 16 groupes français face à 7 principaux groupes étrangers.

5-2 La décarbonation de l'industrie

Taille du marché : 80Mds€.
Taux de croissance 8%.
Positionnement de la France : 12 groupes français face à 11 principaux groupes étrangers.

6 Nouvelles générations durables de matériaux composites « haute performance »

Taille du marché 80 Mds€.
Taux de croissance 8%.
Positionnement de la France : 12 groupes français face à 11 principaux groupes étrangers.

7 Répondre au défi de la souveraineté dans le numérique

7-1 La technologie du quantique

Taille du marché 2,2 Mds€.
Taux de croissance 53%.
Positionnement de la France : 13 groupes français face à 9 groupes étrangers.

7-2 La cybersécurité

Taille du marché 113 Mds€.
Taux de croissance 12%.
Positionnement de la France : 7 groupes français et plein de start-up regroupés dans deux associations ACN et Hexatrust face à 8 groupes étrangers. Les programmes de recherche publique doivent être calés sur ces 10 marchés sélectionnés. Des programmes collaboratifs entre laboratoires privés et publics devront être lancés
A côté de ces marchés prioritaires, les rapporteurs ont identifié 12 marchés dont les moyens financiers sont moins conséquents.

12 marchés dont les moyens financiers sont moins conséquents identifiés par le rapport du Conseil de l'innovation « Faire de la France une économie de rupture technologique : soutenir les marchés émergents enjeux de la compétitivité ».

1 Les carburants durables

Taille du marché 6Mds€ ; taux de croissance 20% ; 5 grands groupes français face à 20 groupes étrangers.



2 Les infrastructures de stockage et de traitement de données

Taille du marché 80Mds€ ; taux de croissance 30% ; 9 groupes français face à 14 groupes étrangers.

3 L'éolien en mer

Taille du marché 42 Mds€ ; taux de croissance 3% ; 3 groupes français.

4 Le photovoltaïque

Taille du marché 109 Mds€ ; taux de croissance 2% ; 4 groupes français face à 14 groupes étrangers dont 6 chinois.

5 Batiment innovant

Taille du marché 230Mds€ ; taux de croissance 13% ; 8 groupes français face à 15 groupes étrangers.

6 Recyclage des matériaux de construction

Taille du marché 118 Mds€ ; taux de croissance 4% ; 5 groupes français face à 7 groupes étrangers.

7 Recyclage et valorisation des déchets

Taille du marché 46Mds€ ; taux de croissance 10% ; 12 groupes français face à 10 groupes étrangers.

8 Produits biosourcés

Ce sont des produits industriels non alimentaires souvent décomposés en deux catégories : la fabrication des emballages et la formulation des produits qui intègrent des matières premières issues de la biomasse. Taille du marché 2 Mds€ ; taux de croissance 3% ; 5 groupes français face à 12 groupes étrangers.

9 L'elearning et les ed-tech

Ce sont les technologies de l'éducation. Taille du marché 6000Mds ; taux de croissance ; 1 entreprise française (Ubisoft).

10 La fabrication additive

Terme qui désigne l'ensemble des procédés permettant de fabriquer par ajout de matière un objet physique directement à partir de son modèle numérique. Ces procédés nombreux se différencient par la manière de déposer les couches de matériaux et le forme des matériaux utilisés (liquide, poudres, semi-finis...). Taille du marché 3Mds ; taux de croissance 23% ; 4 groupes français face à 5 groupes étrangers.

11 Batterie pour véhicules électriques

Taille du marché 23Mds ; taux de croissance 10% ; 4 entreprises françaises face à 8 groupes étrangers.

12 La microélectronique hardware et software pour l'IA embarquée

Taille du marché 310 Mds ; taux de croissance 7% ; 5 entreprises françaises face à 12 groupes étrangers. Les rapporteurs jugent que si la France n'investit pas dans ces domaines elle se mettra « dans une situation de dépendance dont on ne mesure pas l'ensemble des implications ». Le rapport reconnaît que l'aide à la R&D des entreprises est en hausse constante, comme le montre entre autres le CIR qui en 2016 se montait à...6,2Mds€ auquel il faut ajouter une kyrielle de dispositifs d'aide à l'innovation. La France est aujourd'hui l'un des pays ayant le taux de soutien à la R&D le plus élevé au monde (0,42% du PIB). Ces aides sont trop horizontales, et non ciblées. Pour les rapporteurs, il faut changer de doctrine et cibler les aides sur des domaines stratégiques. D'où les 10 axes à priorité immédiate et les 12 autres axes de priorité différée.

Mais la recherche finalisée n'existe que si il y a une recherche libre de toute finalisation qui repose sur le temps long. L'étranglement de la recherche libre par des financements contractualisés à objectifs définis restreint les domaines de la connaissance. Elle va l'encontre des intérêts des entreprises. Mais ceci est dans une vision à long terme.

Or, la recherche du profit exclut le temps long. L'accumulation du capital est une course contre la montre. Il s'accumule d'autant plus qu'il tourne vite. D'où la multiplication des contrats de recherche à court terme. L'assujettissement de la recherche publique aux stratégies des entreprises a pour conséquence l'abandon de champs disciplinaires jugés sans intérêt par les entreprises.

C'est le cas des maladies infectieuses. Elles ont toujours été délaissées par les entreprises pharmaceutiques car ne touchant dans le monde que des populations à très faibles revenus. De ce fait les États développés n'ont jamais encouragé la recherche académique à investir ces domaines. L'effort sur le HIV n'a pas été poursuivi puisque la trithérapie a permis de rendre aux malades une espérance de vie quasiment normale.

Les recherches initiées avec les épidémies du SRAS de 2002-2004 de la grippe aviaire H5N1 de 2004 et humaine H1N1 de 2009, ont vite perdu leurs financements avec la disparition de ces épidémies. L'épidémie du Covid-19 montre que l'on ne connaît pas grand-chose sur cette famille de virus. Elle montre tout l'intérêt pour

l'humanité d'une recherche fondamentale dénuée de toute finalisation. Ce qui implique une recherche publique financée majoritairement par des financements récurrents et dont les personnels bénéficient d'un statut leur conférant la stabilité de l'emploi, indispensable pour une recherche de qualité, et l'indépendance à l'égard du pouvoir politique.



Gilles Mercier

Appel à contributions pour le BRS

Le SNTRS-CGT édite une publication bimestrielle d'information syndicale, le Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS). Cette publication permet d'informer les camarades sur les différents sujets qui les touchent. Les articles portent par exemple sur les mobilisations et actions syndicales, sur l'action de notre syndicat dans les instances, sur les évolutions en cours dans notre champ professionnel, sur les réformes touchant nos conditions de travail ou la structuration de la recherche, les services publics, le statut, etc.

Cette richesse de notre publication syndicale, par la diversité des sujets et des analyses tient au travail des camarades qui acceptent d'apporter leur(s) contribution(s). Afin de conserver cette diversité et même de l'enrichir, nous appelons les camarades qui le souhaitent à soumettre sous forme d'article ou de tribune libre leur(s) analyse(s), expérience(s) syndicale(s).

Le syndicat appelle tous les camarades désireux de contribuer à notre publication syndicale à soumettre un ou plusieurs articles.

Le Bureau National sélectionnera les articles soumis et décidera de leur date de parution. Afin de respecter la ligne éditoriale du BRS, nous demandons aux contributeurs de respecter :

Pour une contribution sous la forme d'un article :

- la taille des articles est de 8000 caractères (espaces compris) avec une tolérance de + ou - 10%.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo ;
- Il est souhaitable que l'auteur rédige un chapeau (résumant le propos principal de l'article en quelques lignes), au moins un (ou plusieurs) encarts (faisant ressortir les idées fortes de l'article), et choisisse une photo, ou dessin/cartoon illustrant son article.

Pour une contribution sous la forme d'une tribune libre :

- la taille de la tribune est de 6000 caractères (espaces compris) avec une tolérance de + ou - 10%.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo.



Les articles ou tribunes sont à envoyer par courriel à : **marc.regny-demery@cnsr.fr**

Les articles ou tribunes peuvent être envoyés à tout moment dans l'année.

Que les futurs contributeurs soient remerciés par avance !

Vos contributions sont attendues et bienvenues.



Coopération entre universités et entreprises : Tous partenaires, tous égaux ?



Intitulé « L'état de la coopération entre université et entreprise en Europe », un rapport de 180 pages a été rédigé fin 2018, commandé par la Commission européenne. Il a été présenté aux membres du HERSC (*Higher Education and Research Standing Committee*), le comité syndical permanent européen ESR, en février 2020, dans une séquence où l'essentiel était consacré au site internet <https://heinnovate.eu> et non au contenu du rapport. Croire que l'objectif était de détourner notre attention et d'éviter nos critiques ne relève pas du fantasme. Reste à savoir comment la Commission va utiliser ce rapport qui comporte des propositions dangereuses pour le service public de l'ESR.

Résumons : « coopérer plus est plus avantageux pour tous ». C'est évident à la lecture du rapport que nous ne faisons pas assez, même si

« 75% des académiques qui disent ne pas coopérer avec les entreprises coopèrent quand même avec d'autres acteurs de la société ».

Or de ces « autres acteurs », sur lesquels les représentantes de la Commission ont été interpellées lors du HERSC, il n'est point question. La coopération doit se faire avec le secteur lucratif, apportant des « avantages mutuels ».

Ce n'est pas étonnant que les académiques qui coopèrent « veulent en faire bénéficier leur recherche », tandis que les entreprises veulent « des perspectives pour leur système d'innovation, l'accès à des talents et des avantages compétitifs ». Même un

rapport d'orientation clairement néolibérale ne peut occulter la réalité. Il peut toutefois nous intimer de co-élaborer les programmes d'enseignement et de recherche, d'inviter des cadres du privé comme enseignants et de les faire participer aux instances des établissements publics. Et les libertés académiques, menacées par l'intrusion croissante du privé ?

« Que faisons-nous si une entreprise veut qu'on fasse des recherches sur des substances qui empoisonnent les gens ? »



a demandé un syndicaliste. Dormez tranquilles : « la coopération est un moyen de protéger les libertés académiques » (!).

Les entreprises qui coopèrent (un tiers en Europe) y consacrent « du temps et des ressources », c'est pourquoi elles sont intéressées par des résultats. Mais comme les académiques sont frileux, il faut « les récompenser en reliant une partie de leur financement à la coopération et à ses résultats » ou instaurer un système de primes et de prix. Rappelons que Thierry Coulhon, conseiller macronien et candidat à la présidence du Hcéres (le haut conseil d'évaluation de l'ESR) a proposé le retour de l'évaluation-sanction (appelée « récompense » des méritants) corrélée au financement : les grands esprits néolibéraux se rencontrent.

Parmi les facteurs qui influencent la volonté de coopérer ou non : l'ancienneté, car plus longtemps on a servi dans l'ESR public, moins on est séduit par la coopération et la territorialité, car on observe une tendance à se regrouper géographiquement. Les grandes entreprises y trouvent

leur compte. Si le but était l'enrichissement mutuel et la création d'emplois (comme le prétend le rapport), on se serait interrogé sur la participation des PME, qui dynamisent un territoire mais subissent les pressions des grands donneurs d'ordres, ou sur les raisons de méfiance des collègues expérimentés, qui ne sont pas près de se faire usurper leur travail. On aurait pu aussi se demander si les conditions sont réunies dans les entreprises : existence de laboratoires de recherche, efficacité des dispositifs de bourses, débouchés pour jeunes scientifiques soi-disant pas « employables » : « la coopération université-entreprise offre des potentialités d'une meilleure adéquation des cursus d'études et des compétences avec le marché du travail ». Mais qui est responsable du « marché » du travail, si ce n'est les employeurs, qui reprochent à l'ESR public de mal former les jeunes ?

On ne va pas reparler de la « compétitivité » qui semble réjouir les rédacteurs du rapport, mais de la nouvelle mission de l'ESR : « un point d'ancrage sur lequel les villes et les régions peuvent bâtir leur compétitivité ». La coopération au service de la compétitivité : belle oxymore !

Interrogées sur la place des syndicats, qui sont souvent force de proposition des deux côtés grâce à leur ancrage sur le terrain, les représentantes de la Commission ont été muettes.

À la CGT, on n'a perdu ni la mémoire, ni la parole : on se rappelle le projet de filière d'imagerie médicale initié par la CGT de Thalès qui avait sollicité nos camarades SNTRS-CGT de l'Inserm. Le savoir et le savoir-faire des ingénieurs de Thalès ne servirait pas uniquement au militaire, mais serait grandement utile pour la santé. Or ce n'est pas à ce type de coopération que nous incite le rapport. Comme si les acteurs de terrain ne se souciaient pas de recherche industrielle, de débouchés pour les jeunes ou d'emplois.

Que la coopération serait une « solution aux problèmes organisationnels de l'ESR comme la réduction des financements », on s'en doutait. Coupez-leur les vivres, ils auront faim et viendront quémander. Mais ils continuent de demander un financement public pérenne, et ne sont pas prêts à se vendre au plus offrant. Enjolivez alors votre langage : « c'est pour obtenir une plus grande indépendance ». Encore une oxymore : dépendre des bailleurs de fonds privés pour rester indépendant.

Tous les 2 ans, la Commission organise un forum avec la participation des principaux intéressés pour renforcer cette coopération. Les représentants des personnels ne comptent pas comme « intéressés ». Le 7e a eu lieu à Lisbonne en février 2019. Un budget spécial est accordé via Erasmus+ : financement de projets sur 2 ans/700.000€, sur 3 ans/1 million d'€, budget global 30 millions d'€. 126 « alliances de la connaissance » financées. Parler de connaissance est cocasse, comme l'a relevé un syndicaliste danois : le site dédié, le rapport et sa présentation ignorent cette notion, c'est l'entrepreneuriat qui domine. De plus,

il n'est pas prévu d'évaluer l'utilisation de ce budget pour vérifier quelles « connaissances » en résultent.

Croyez-les sur parole, ils vous conduiront au paradis !

Au programme de la coopération, le partage des infrastructures, des équipements, et des ressources. Partager est noble et laisse supposer qu'on est égaux. Quel esprit tordu oserait parler de vache à lait ? Si le public investit dans des infrastructures, il peut généreusement les mettre à disposition du privé, qui n'a pas investi. Si les personnels du public mettent en place des outils qui demandent du temps et de l'expertise, pourquoi le privé s'en priverait ? En contrepartie, le rapport envisage de nous donner accès à « des rencontres sponsorisées par les entreprises ». Aujourd'hui, la pandémie a remis sur le devant de la scène les méfaits des entreprises du médicament qui créent des pénuries et veulent augmenter leur influence sur les États ; on parle de nationalisation et de pôle public, et on n'est plus

enclin à se faire acheter.

Mais enfin, qui, à part les têtes pensantes néolibérales, veut intensifier cette coopération ? Les entreprises ? Quand elles en ont besoin, elles coopèrent dans un but précis et au cas par cas. Les personnels ? Ils coopèrent déjà, mais non avec ceux qu'on veut leur imposer. Selon le rapport, dans les entreprises ce sont ceux pour qui la coopération a la connotation la plus positive ce sont les personnes impliquées « dans le management, la gouvernance, le partage des ressources et le support à l'industrie ». Non dans la recherche.



Le rapport inclut des témoignages positifs : le vice-président de BP (British Petroleum) chargé des partenariats publics se réjouit d'avoir des siens dans des CA d'universités ; Audi Hongrie a « une faculté Audi à l'université ». Rappelons la « licence BNP-Paribas » à l'université PSL qui a provoqué tant de protestations : à l'époque, pour faire de l'humour, un collègue a demandé si nous ou nos étudiants allions devoir porter des t-shirts avec le logo de la banque... Le VP recherche et innovation de l'Université de Sheffield loue « les cursus d'études élaborés par l'industrie », allant au-delà de la co-élaboration envisagée comme le minimum requis. L'entreprise Gorenje (Slovénie, électroménagers blancs) vante sa *Corporate University Gorenje* créée en 2013. Cela rappelle Total installée dans l'École Polytechnique.

Si cette coopération était mutuellement enrichissante, pourquoi, même parmi les académiques qui coopèrent, 81% n'ont-ils pas créé de start-up lors des 12 derniers mois ? Ceux qui en ont créé sont en baisse de 10,3 entre 2011 et 2018.

Apparemment, ils ont conscience que la coopération « diminue la productivité de sa propre recherche ». Quand le temps manque pour notre travail, on ne va pas s'aventurer pour les profits des autres. Les entreprises semblent identifier comme frein « le risque financier » : de quel risque parlent-elles, quand elles se gavent de fonds publics sans vergogne ? Peut-être de ne pas pouvoir s'introduire dans l'éducation pour y dispenser leur bonne parole, car même les collègues favorables à la coopération au niveau de la recherche trouvent cela risqué au niveau de l'éducation ?

La motivation des académiques décroît : une comparaison entre 2010-11 et 2016-17 en témoigne.

Même si l'austérité réduit nos financements publics, le monde académique reste attaché à sa mission de service public.

Ce discours incitatif sur la coopération avec les entreprises comporte des contradictions sur des sujets cruciaux : au moment où monte l'exigence d'ouverture des données et publications de la recherche et de leur utilisation à des fins de recherche et d'éducation, au moment où l'UNESCO prépare une recommandation pour la science ouverte de portée mondiale, comment cela se concilie-t-il avec le secret des affaires ? Quand une entreprise a le droit de nous intimer le silence au nom de ses intérêts bien compris, la Commission elle-même, promouvant en paroles la science ouverte se trouve en défaut.

L'enjeu de ce rapport est de nous ancrer dans un univers capitaliste considéré comme indépassable, de mettre la recherche et l'éducation à son service.

Avec les syndicats européens ESR qui rejettent cet accaparement, mais aussi avec les syndicats des entreprises, qui partagent nos valeurs, luttons pour une autre coopération : mettre au centre la production de connaissances, leur dissémination dans la société, et une innovation véritable, qui rende la vie meilleure pour tous.

Dina Bacalexi

Les services publics, bien plus que des amortisseurs de crise

Entretien avec Nasser Mansouri-Guilani, réalisé par Clotilde Mathieu pour l'Humanité Dimanche

Nasser Mansouri-Guilani, auteur de « Développer les services publics : un combat d'avant-garde », appelle à « sortir des rapports marchands ».

Dans son allocution du 13 avril, le président de la République a fait référence au programme du CNR, le moment est-il tout aussi historique ?

La crise sanitaire montre à quel point le libéralisme et les attaques contre le secteur public sont néfastes.

Elle offre la possibilité de sortir des rapports marchands, d'une société de « à chacun selon ses moyens » pour développer les rapports non marchands et une société de « à chacun selon ses besoins, indépendamment de sa capacité financière ». Ici, les services publics ne sont pas simplement des amortisseurs : ils constituent les bases d'un nouveau mode de développement fondé sur la solidarité et la réponse aux besoins.

La crise sanitaire est révélatrice de ces deux visions de la société : l'une exclut, l'autre inclut.

Ainsi, aux États-Unis, les principales victimes du coronavirus sont les pauvres car ils n'ont pas les moyens de se protéger, doivent aller travailler

même s'ils sont malades et n'ont pas les moyens d'accéder aux soins adéquats. En France, les soins se font indépendamment de votre capacité financière. C'est dans de tels moments que l'on voit la différence de logique. En France, certains territoires, comme la Seine-Saint-Denis, ont été particulièrement touchés... C'est le résultat de quatre décennies de politiques libérales durant lesquelles les services publics ont été affaiblis, comme c'est le cas en Seine-Saint-Denis. C'est pour cela qu'

il est important de rompre avec ces politiques libérales qui aboutissent à l'exclusion.

Alors que les salaires des fonctionnaires sont gelés depuis des décennies, vous appelez à des rémunérations en fonction de l'utilité sociale dans le public, mais aussi dans le privé ; qu'entendez-vous par là ? Il a fallu cette crise sanitaire pour que nos responsables politiques comprennent que ceux qu'ils considéraient comme « rien » étaient quelque chose. Cette logique libérale qui consiste à faire croire que ceux qui réussissent sont les actionnaires, les fortunés a échoué. Ce ne sont pas eux qui font fonctionner le pays. Ce sont les travailleurs qui remplissent des fonctions dévalorisées par les libéraux.

À la lumière de cette crise, la reconnaissance du travail doit être révisée en fonction de son utilité sociale.

Vous estimez que la définition des services publics doit être élargie pour intégrer les services des plateformes pour en finir avec l'ubérisation. Que

voulez-vous dire ? Avec l'arrivée de ces nouvelles technologies, il est possible de développer de nouvelles activités pour répondre aux besoins et aspirations des citoyens. Actuellement, ces activités sont laissées aux acteurs privés. Au lieu de laisser les acteurs privés en profiter, la puissance publique peut mobiliser ces avancées technologiques pour répondre à ces besoins et aspirations selon une logique de service public. Si l'on prend les transports, par exemple, Uber est une réponse privée aux besoins et aspirations émergentes, mais la contrepartie est la souffrance et la privation des droits sociaux des chauffeurs. Il est possible d'y répondre autrement. La puissance publique pourrait réaliser cette organisation de transport privé, afin de protéger les chauffeurs et garantir leurs droits.

Il ne s'agit pas d'étatiser, mais de protéger les travailleurs tout en répondant aux besoins et aspirations des citoyens.

Entretien réalisé par Clotilde Mathieu : clotilde.mathieu@humanite.fr « Développer les services publics : un combat d'avant-garde », préface de Bernard Thibault. Éditions du Croquant. Téléchargeable sur le site Internet de l'éditeur.



Nasser Mansouri Guilani

Économiste, ancien responsable de la commission économique de la CGT

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Laurent Panes, trésorier de la section lorraine. Sa disparition nous bouleverse et elle laissera un grand vide au sein de la section. Laurent a milité depuis de nombreuses années au SNTRS-CGT. Il a été le représentant dans de nombreuses instances : la Commission régionale de formation permanente, le CRHSCT, la CORAS, le conseil d'unité de l'INIST, les CAP etc... Laurent avait le souci d'aboutir à des textes ou à des initiatives rassemblant largement les personnels permettant de promouvoir le progrès social. Il était soucieux de la défense des personnels les plus précaires.

HOMMAGES À NOTRE CAMARADE LAURENT



Cher Laurent, Dans ces temps difficiles, il n'a pas été possible de te dire au revoir aussi l'hommage qui t'est adressé ici, est d'autant plus important pour nous tous. Je tenais à te remercier pour ta gentillesse, ta disponibilité et ton militantisme sans faille.
Josiane Secrétaire générale du SNTRS-CGT

Je n'ai que le silence. Personne ne connaissait vraiment Laurent. Il était doux, silencieux, et si prolixe dans ses écrits. Il était des mots écrits, des mots libérés de son esprit vif et des mots couchés sur du papier. Romancier, auteur, créateur, écrivain, rêveur d'un monde plus juste. Laurent le silencieux, Laurent le verbe, Laurent l'inconnu
Christophe Fonte

J'avais pas mal travaillé avec Laurent, c'était un camarade droit dans ses bottes, avec des principes. Un vrai plaisir de travailler avec. Peux-tu faire suivre à la famille notre amitié et notre grand chagrin pour cette perte inestimable.
Lorena

Au sein de notre équipe et après la restructuration de notre Institut, Laurent avait entrepris de se former à l'informatique documentaire et a grandement participé aux projets de mise en ligne des archives de Pascal et Francis, de la BDSP et d'OpenBibArt. Avec courage et sans jamais se plaindre, Laurent est venu au travail jusqu'au dernier moment. C'était pour lui une échappatoire à la souffrance physique et morale que lui infligeait la maladie depuis de longs mois. Il appréciait de retrouver ses collègues, et venir travailler à l'Inist l'aidait à lutter et à supporter sa maladie. A travers son engagement syndical, Laurent était une belle personne, altruiste, militant avec abnégation pour la justice sociale. Passionné par la psychologie et la condition humaine, Laurent est l'auteur de nombreux articles dans le site « Recherches polaires » où il s'intéressait aux conditions de vie des peuples autochtones de ces régions. Féru de littérature noire et policière, il aimait aussi écrire et maniait la plume avec un style bien à lui. Il a publié deux romans aux éditions « Edilivre » : chroniques de la guerre. Nous rendrons hommage à Laurent quand l'actualité sanitaire nous le permettra, et nous avons une pensée pour sa sœur.
Alain Zasadsinki

La disparition de Laurent m'a profondément attristé. C'était une très belle âme. Il était très engagé dans tout ce qu'il faisait, que ce soit sur le plan professionnel, syndical ou autre. C'est dans cet état d'esprit qu'il a représenté le SNTRS-CGT au CRHSCT de la Délégation Centre-Est et a exercé pendant deux ans la fonction de secrétaire. Il était d'une très grande humanité et toujours disponible pour les autres. Il nous manque déjà.
Roger Mounet membre SNTRS-CGT du CRHSCT de la DR06

Laurent, tu étais un exemple de courage, d'humour, de respect et de discrétion. Je t'ai connu tardivement, au travers de nos discussions dues à notre implication syndicale. Tu étais l'oreille et la plume de notre section, en rendant en temps et heure les comptes rendus de réunions toujours dans sa plus grande justesse. Nos échanges étaient parfois animés cependant toujours respectueux. Tes propos, toujours justes, et ils finissaient souvent par une note d'humour. L'humour voilà aussi ce qui te caractérisait. Tu as toujours eu cette étincelle dans le regard avant d'énoncer, avec malice une anecdote ou remarque rigolote. Tu étais aussi, une force de caractère, discret, souvent tu me disais : « je n'aime pas les pissent froid ! ». Créatif et curieux ; Nous avons souvent dit qu'il fallait que l'on mette sous forme de BD l'histoire de l'Inist, que devions caricaturer le genre humain et voilà un projet que je devrais mener seule ! Curieux, car tu menais de longue recherche qui alimentaient tes romans policiers faisant référence à des événements historiques. D'ailleurs nous en avions reparlé en février lorsque nous avons déjeuné en ville ensemble. Gourmand aussi, de la vie, épicurien également. Lors d'une visite à l'hôpital, je vois encore la joie dans ton regard et la gourmandise lorsque tu as aperçu les friandises que je t'avais apportées. Courageux et un éternel optimiste, tu resteras un exemple de courage à mes yeux, car même dans ces moments difficiles jamais tu ne t'es plaint et tu as toujours trouvé une conclusion positive alors même que tu étais malade. Laurent, j'espère que tu n'as pas atterri à « Ploucville ! » Comme le décrit un de tes romans et si c'est le cas je sais tu sauras encore réécrire l'histoire. Bref.. tu vas me manquer!
Mercedes



TRIBUNE LIBRE



De la syndicalisation étudiante

En ce début d'année scolaire, des étudiants sont venus nous trouver pour se syndiquer à la CGT. Ils ont motivé leur démarche de la manière suivante :

- L'UNEF périclite dans des luttes fratricides dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas ;
- Nombre d'entre eux travaillent en parallèle de leurs études ;
- Ils se considèrent comme des travailleurs producteurs de valeur ;
- Nous avons déjà mené de nombreuses luttes en commun (frais d'inscription, masters payants...).

Pour ces quatre raisons leur choix s'est porté sur la CGT.

Les adhérents CGT Campus 06 (FERC SUP 06 et SNTRS-CGT) se sont donc réunis à plusieurs reprises pour débattre de cette question. Nous avons aussi saisi la Commission Exécutive de l'Union Départementale.

A été évoqué l'indépendance historique des syndicats étudiants, nous sommes plus ou moins tous des anciens combattants dans ce domaine. Pourtant, très vite la cohérence de la démarche nous est apparue. Comme nous, ils sont directement impactés par toutes les réformes de type LRU. Comme nous, ils subissent directement les conséquences des Comues et établissements expérimentaux en tout genre. Comme nous, le nombre de postes et la précarité les interpellent (comme « usagers » et potentiels futurs travailleurs de la recherche). Nous avons déjà mené des luttes ensemble, récemment contre la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers ou les masters payants de Vidal.

Hier, ils tractaient et affichaient le matériel CGT, ne se reconnaissant pas dans l'UNEF ou les autres associations. Aujourd'hui, ils sont à nos côtés dans le mouvement social contre la réforme des retraites ou la LPPR. Spéciale dédicace d'ailleurs aux étudiants mobilisés sur Carlone (campus de lettres) pour tracter et tenir des tables d'informations et à Corentin

notre « couteau suisse » spécialiste de l'affichage acrobatique et grand peintre de banderoles s'il en est !

Il y a aussi des luttes plus spécifiques, mais pour lesquelles nous nous sentons tout aussi concernés. Celle contre la précarité étudiante mise en lumière par l'immolation d'Anas. Nous avons participé au rassemblement devant le CROUS de Nice en son honneur.

D'un point de vue plus politique, certains d'entre nous considérons, comme le considèrent les étudiants qui souhaitent nous rejoindre, que nous avons à faire à de jeunes travailleurs intellectuels (Charte de Grenoble).

L'étudiant fournit un travail destiné à lui procurer une qualification professionnelle dont profitera le pays. Travailleur au sens d'effectuer un travail et non d'avoir un emploi.

Comme les grand-parents effectuent un travail en gardant les petits enfants ou les parents effectuent un travail en élevant leur progéniture. Ce qui justifie qu'il ait toute sa place au sein de notre syndicat : « La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat » nous dit la charte d'Amiens. Et d'ailleurs nous syndiquons bien des privés d'emplois et des retraités qui n'ont ni salaire ni emploi.



Non seulement, certains partagent l'avis que les études supérieures devraient être considérées comme un « vrai » travail, mais nous sommes tous conscients que ce sont eux la relève de nos syndicats.

Depuis des années nous sommes confrontés à une « dépolitisation » de la jeunesse et quel meilleur moyen de leur transmettre nos valeurs que de les intégrer dans nos rangs ?

De nos débats internes est ressortie la volonté de syndiquer les étudiants ou tout du moins de les aider à s'organiser.

La question suivante a donc été : syndicalisation dans notre syndicat ou les aider à monter le leur ? Nous nous sommes documentés et nous avons vu que déjà certaines UL ont créé des syndicats étudiants. Pourtant au vue de la lourdeur que représente la mise en place d'une structure de ce genre nous avons opté pour les syndiquer à FERC-SUP 06.

Cela répond aussi à la préoccupation de garder une structure pérenne, eut égard à la dispersion possible des militants étudiants à la fin de leurs études (tous ne rejoignent pas l'ESR). Par contre, nos statuts ne nous le permettent pas. Pour l'instant l'adhésion a été proposée à ceux qui sont salariés en parallèle de leurs études. Le travail que nous allons maintenant mettre en place avec eux est un plan de renforcement.

Des questions ont été soulevées.

Tout d'abord les tuteurs de la fac de Nice n'ont pas de contrat et peuvent attendre jusqu'à une année avant d'être payé. Les modalités d'examen ne sont pas explicités.

Une étudiante nous a saisi, par l'intermédiaire de Jean-Baptiste, d'une suspicion de fraude à son encontre qui lui a valu un zéro sans qu'elle n'ait jamais été averti de la chose... la demande est grande.

Mais pour y répondre il va falloir construire le rapport de force par une présence régulière sur la fac.

Voilà des années que seule la FAGE,

association étudiantes grassement rémunérées pour organiser des fêtes, est présente sur la fac.

Nous nous proposons de les aider à rédiger une gazette spéciale étudiants (notre journal local qui paraît tous les deux ou trois mois) qu'ils pourront ensuite diffuser.

Juste retour car plusieurs fois ils sont venus nous aider à distribuer la notre. Mais aussi à tenir des tables d'informations, des pétitions...

Nos étudiants se mobilisent aussi pour participer aux instances représentatives, et l'un d'entre eux, Thibault, a été élu au conseil académique de la fac de lettres.

Pour compléter, il y a chez eux une forte demande de formations syndicales qu'ils ne peuvent trouver qu'au sein de la CGT.

Nous sommes donc en discussion avec l'Union Locale de Nice pour qu'ils puissent suivre la formation Niveau 1.

De plus, après avoir milité avec nous contre la réforme de la retraite, des syndicats ont exprimé leur intérêt pour rester en contact avec les étudiants et l'Union Départementale 06 suit de près notre démarche

Florence Guitton,

Syndiquée SNTRS-CGT travaillant à l'Observatoire de la Côte d'Azur.

TRIBUNE LIBRE



La décroissance

L'accroissement anthropique du CO2 atmosphérique serait le responsable du réchauffement climatique actuel.

Selon certains, la crise que nous vivons serait la conséquence d'un système économique générant une répartition inégalitaire des richesses reposant sur une croissance sans limite, qui inciterait à une consommation effrénée source d'épuisement des ressources naturelles. La croissance économique serait le fléau de l'humanité !

L'heure est au catastrophisme, aux peurs millénaristes. La température du globe ne cesse de monter, comme le niveau des mers, nous serions à la veille d'une extinction massive des espèces, etc... Pour donner un contenu de classe à ce discours certains mettent en cause...le capitalisme.

Jusqu'aux années 1980, la mode du catastrophisme était au refroidissement. L'hebdomadaire « Newsweek » graphes à l'appui, démontrait, en 1975, l'inéluctable refroidissement planétaire. De son côté, l'hebdomadaire « Times » titrait en 1979 sur « The cooling of America ». Maintenant le discours catastrophique, repose sur la théorie d'un réchauffement climatique anthropique portée par le GIEC prétendant s'appuyer sur des arguments scientifiques irréfutables. Mais la composition du GIEC, ses compétences, son fonctionnement sont politiques et diplomatiques.

Il serait donc indispensable de repenser non seulement l'activité humaine mais aussi le comportement de chacun d'entre nous.

Concernant l'activité, il est proposé comme un mantra de décarboner l'économie, grâce :

- aux énergies renouvelables. Mais, leur production aléatoire oblige à recourir en permanence aux énergies fossiles. L'Allemagne en est la preuve.
- à la voiture électrique. Il est impossible d'alimenter les batteries de dizaines de millions de véhicules et de fournir en même temps de l'énergie aux habitations, aux hôpitaux, aux entreprises, aux transports collectifs en particulier l'hiver.
- à l'économie circulaire. Elle ne fait que rajouter des boucles au système existant sans en changer la nature. Les circuits courts mettent en concurrence les producteurs sur un marché

restreint. Le choix est simple pour les producteurs. Soit courir à la faillite, soit chercher à écouler la production au-delà de la localité. C'est la raison historique du commerce qui a permis d'écouler les surplus de production et de mettre en contact des civilisations qui jusque-là s'ignoraient.



- à la réduction du transport aérien. L'avion n'est plus le privilège des riches. Sa démocratisation emmène nos contemporains aux quatre coins du monde en toute liberté, il conviendrait donc d'en réduire l'usage. Ce qui nous ramènerait au statut quo ante.
- au retour aux pratiques agricoles d'antan*. Mais il y aura bientôt 9 milliards d'humains à nourrir. Devrait-on réduire drastiquement les volumes agricoles produits ? Alors, se pose immédiatement la question de savoir qui mangera le plus à sa faim et qui sera condamné ?

La question n'est pas le bien-fondé de la sauvegarde de notre environnement, de nos ressources, ou encore de la biodiversité mais la finalité de l'économie.

Défend-on la nature, en mettant en cause le développement lui-même ou la nature de classe du développement ? Si l'écologie est une science, elle n'a rien à faire dans le champ du politique, si elle s'y aventure, elle cesse d'être une science et devient une idéologie qui est celle de l'écologisme.

La bourgeoisie a tout intérêt à favoriser la diffusion d'une idéologie qui ne remet pas en cause sa domination de classe. Son intérêt est de détourner sa responsabilité des dégâts sur l'environnement, de faire accepter un décrochage de la croissance due aux crises de sur-accumulation que le capitalisme engendre.

L'écologisme se décline de plusieurs manières mais elles ont une matrice commune, celle de la décroissance.

Décroître mais comment ? Comment réduire la production économique ? Quels secteurs faut-il éliminer ? Quelles conséquences sociales ?

L'Humanité aurait-elle atteint le niveau ultime de son développement ? Le développement de la production de richesses amenant l'Humanité à sa perte, il serait nécessaire de ne plus réfléchir en termes de croissance, mais en termes de répartition des richesses, de partage du temps de travail afin de donner du travail à tous, de réduction de la consommation.

Les individus ne devraient plus construire leur identité par rapport au travail, mais par rapport à l'environnement.

A quoi bon revendiquer l'augmentation des rémunérations, l'amélioration des conditions de travail et de vie, à quoi bon investir dans le développement des connaissances ou le

progrès technologique si c'est pour accroître la consommation de biens jugés inutiles et contribuer à épuiser les ressources naturelles ?

Ce n'est pas pour rien que le capital et les États financent ONG et associations environnementales. Il y a un retour idéologique sur investissement.

Dès lors que le GIEC a invoqué un rôle maléfique du CO2 anthropique, l'intégralité des actions de l'Homme devrait être évaluée à l'aune du CO2 émis, et cela de son berceau à son dernier souffle. L'ennemi c'est nous même !

Compte tenu de l'urgence, la lutte pour le climat nécessiterait de restreindre les libertés individuelles pour faire accepter la baisse de la consommation, la baisse des revenus et la nécessité de comportements éco-responsables (FM Bréon, Libération 29 juillet 2018).

Le mouvement des gilets jaunes a pourtant démontré que l'acceptation de l'écologisme coercitif n'était pas aussi simple que cela.

Limiter la natalité est l'un des chevaux de bataille de l'écologisme. P Ehrlich a fait beaucoup d'émules avec la publication en 1968 de son ouvrage « La bombe P ».

Yves Cochet ancien ministre de Lionel Jospin proposait de réduire les allocations à partir du 3e enfant, un professeur d'obstétrique proposait dans « The Medical Journal of Australia » que chaque famille de plus de 3 enfants paye une taxe carbone de 5000 \$ australien destinée à la plantation d'arbres.

La croissance économique mondiale a permis de sortir de la misère près d'un milliard de personnes entre 1990 et 2012.

La population mondiale devrait se stabiliser autour de 9-10 milliards d'individus.

Le développement économique est porteur d'émancipation pour les femmes puisqu'il permet par la valorisation du travail et la maîtrise de sa fécondité, l'accès à son autonomie. Bien entendu, le développement

économique ne supprime pas les rapports inégalitaires qui structurent la société.

L'âge de pierre ne s'est pas terminé par manque de pierres, l'ère du pétrole ne se terminera pas par manque de pétrole mais parce que l'homme aura trouvé de meilleures sources d'énergie.

Le véritable enjeu de la population mondiale est de celui de l'accès à l'énergie pas celui de son rationnement. Le programme international « Iter » de production d'énergie par fusion nucléaire est la preuve que l'Humanité affronte l'enjeu de la production d'énergie, source fondamentale de tout progrès.

Il faut en finir avec ce système économique et social qui conditionne le développement au seul besoin de profit du capital.

La rupture avec le capitalisme, ne se fera pas par un retour au passé dans la nostalgie de communautés d'antan.

A notre sens, un important développement est nécessaire afin de répondre aux nouveaux besoins humains et sociaux pour se loger, se nourrir, se soigner, s'éduquer, se cultiver, communiquer, voyager.

Cela passe par une réorientation des dépenses de l'État pour financer les services publics, les infrastructures, la Santé, la Sécurité sociale, l'enseignement, la recherche publique, en fonction des besoins. Mais pour produire les richesses répondant à tous ces besoins, il faut réindustrialiser le pays.

L'État ne doit plus être au service de ceux qui possèdent les moyens de production et d'échange mais au service de ceux qui produisent les richesses : les salariés et leurs familles. C'est cela l'intérêt général. Tels sont les enjeux du développement qui sont des enjeux de classe.

Lise Caron & Gilles Mercier

*En finir avec l'idéologie du progrès. José Bové p. 19-23 « Défaire le développement Refaire le monde » Paragon 2003.



Hors des frontières de la France
Rubrique coordonnée par Dina Bacalex

Cette rubrique internationale sera différente des autres : sa rédaction en temps de confinement coïncide avec la sortie hebdomadaire de la lettre internationale COVID19 du SNTRS-CGT intitulée « Fenêtre sur le monde », qui recense les informations venant des quatre coins du monde sur la façon dont les syndicats, mais aussi les associations, les citoyens, l'ensemble des forces vives de la société affrontent la pandémie.

La pandémie met sur le devant de la scène les combats pour garder la tête haute, la solidarité avec les travailleurs de tous les pays, mais aussi l'action plus que nécessaire et utile des syndicats, notamment ceux de notre secteur élargi (éducation et ESR) pour entretenir le lien avec les communautés dans lesquelles leurs membres, leurs élèves, leurs étudiants avec leur famille sont enracinés.

La première mission des syndicats est certes l'information des travailleurs et l'action collective pour leur défense. Cependant, en immersion dans la société, en contact le plus direct avec la vie quotidienne, les syndicats et leurs alliés deviennent des maillons

incontournables du lien social, des « pourvoyeurs d'humanité ».

Ces forces vives ne font pas que gérer le présent pandémie : dénonçant l'incurie néolibérale, approuvant les bonnes mesures dans les rares endroits où elles existent, les syndicats et leurs alliés sont aussi engagés dans la construction du monde post-pandémique. À de degrés divers, suivant la culture syndicale de leur pays et les alliés qu'ils trouvent, tous aspirent à des changements profonds.



La pandémie a fait le tri de l'utile et du superflu, du nécessaire et du

jetable, du profiteur et du solidaire. Voilà pourquoi, dans la rubrique internationale cette fois-ci, à part une bonne nouvelle qui nous vient du Chili et n'a pas de rapport direct avec le COVID19, vous trouverez des renvois aux « Fenêtres » qui sont sur le site internet du SNTRS-CGT.

Au moment où ces lignes sont écrites, un dé-confinement progressif est annoncé pour le 11 mai en France, mais a déjà été effectif dans d'autres pays. Les incertitudes sont légion. Puisque, pour une période que nous espérons la moins longue possible, nos voyages seront toujours immobiles et virtuels, nous souhaitons que cette rubrique, et ces « Fenêtres » feront, au moins, voyager votre imagination.

Classement des informations : une série d'informations supranationales et des séries thématiques. À chaque fois, nous donnerons le titre, une courte explication et le numéro de la « Fenêtre » où vous pouvez trouver l'intégralité et poursuivre la lecture grâce aux liens vers la source originale.

Organismes internationaux

Déclaration de l'Internationale de l'éducation (IE)



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

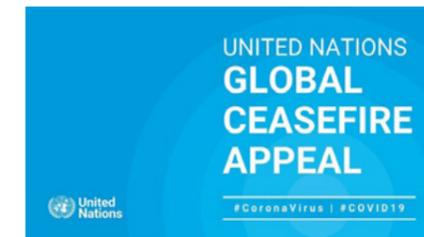
« La crise sanitaire ne doit pas devenir une crise de l'éducation, c'est de la responsabilité des gouvernements ! ».
Fenêtre n°1

Organisation Internationale du travail (OIT)

Le COVID-19 et le monde du travail
« Outre la menace pour la santé publique, les bouleversements économiques et sociaux menacent les moyens de subsistance et le bien-être à long terme de millions d'individus ».
Fenêtre n°1

Le COVID19 et les jeunes travailleurs

La nouvelle revue trimestrielle Travailleur au futur (T.A.F.) publie le 18 avril l'alerte de l'OIT concernant les conséquences du COVID19 sur les jeunes travailleurs du monde entier.
Fenêtre n°4



Organisation des Nations-Unies Appel du secrétaire général de l'ONU António Guterres pour un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel
partout dans le monde, pour lutter contre la pandémie: « la furie du virus illustre la folie de la guerre ».

Appel soutenu par la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), dont le SNTRS-CGT est membre. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre : les efforts des scientifiques du monde entier pour coopérer, ouvrir et partager leurs données et leurs recherches dans la situation actuelle de lutte contre la pandémie montrent la voie. La paix est aussi une affaire des travailleurs qui s'engagent pour le bien de l'humanité, parfois au péril de leur vie.
Fenêtre n°3

Organisation mondiale de la santé (OMS) face à Trump

Après avoir coupé les vivres à l'UNESCO (car, c'est bien connu, l'éducation et la science ne servent à rien), et à l'UNRWA (pour mieux affamer les Palestiniens, tandis qu'il vantait son soi-disant « plan de paix »), Donald Trump annonce le 15 avril qu'il gèle la

contribution de son pays à l'OMS. De plus, il veut rassembler des pays pour créer une sorte d'OMS alternatif.

Fenêtre n°4

UNESCO

Données du 29 mars : 1,55 milliard d'élèves et d'étudiants privés d'école à cause du COVID19 ; dans 188 pays les établissements scolaires et universitaires sont fermés. Cela représente 89,5% de l'ensemble des élèves et étudiants.

L'UNESCO et Plan International s'inquiètent non seulement de la déscolarisation qui accentuera les inégalités de genre, mais aussi des risques

d'exploitation sexuelle et de grossesse précoce.

Fenêtre n°2



Les bibliothèques universitaires, scolaires et municipales du monde entier se mobilisent

Déclaration de l'ILCOLC (Internatio-

nal Coalition of Library Consortia) sur la pandémie COVID19 et son impact sur les services et les ressources des bibliothèques. La déclaration demande aux éditeurs des mesures immédiates et d'autres sur le long terme.

Pour la France, le consortium Coupe-rin est signataire.

Espérons que cet appel contribuera, une fois la crise terminée, à relancer les initiatives pour la science ouverte, afin de ne plus dépendre des éditeurs qui s'accaparent la connaissance, bien commun de l'humanité.

Fenêtre n°2

Les syndicats à l'initiative pour faire respecter les droits des travailleurs

Que ce soit dans les secteurs dit essentiels comme les soins, le commerce ou l'alimentation, ou dans l'enseignement supérieur et la recherche, les syndicats sont sur le pont pour informer et défendre les travailleurs. Représentant le monde du travail (et non l'abstraction appelée « économie »), les syndicats interviennent auprès des gouvernements et réussissent à se faire entendre grâce au rapport de forces créé.



Protéger les femmes victimes de violences : le 1er avril, c'était le triste anniversaire du féminicide de Micaela García, qui a déclenché la « loi Micaela » pour construire un État protecteur des femmes, débarrassé du patriarcat. La CONADU n'oublie pas.

Fenêtre n°2



Notre syndicat partenaire, la National Tertiary Education Union (NTEU), a envoyé à tous ses membres, dès le début de la crise (le 16.03), un message les informant de leurs droits en matière de présence ou non au travail s'ils se sentent en risque.

En Australie, les universités sont les employeurs directs de leur personnel, y compris permanent. La NTEU publie sur son site les University scorecards, tableaux où les universités sont classées selon leur réponse aux deux questions suivantes * accordez-vous un congé payé exceptionnel aux personnels obligés de rester à la maison,

y compris en cas de campus fermé ? * cette mesure concerne-t-elle aussi le personnel précaire ?

Fenêtre n°1



Le « Bolsonavirus » sévit, mais les syndicats ripostent : non à la « nécropolitique » !

Fenêtres n°1 et n°4



Déclaration commune des deux principales organisations syndicales espagnoles du 23.03.2020 sur la pandémie : CC.OO et UGT demandent plus de protection sociale pour les travailleurs touchés par la crise.

Fenêtre n°1

CC.OO et UGT avaient demandé l'interdiction des licenciements

et le contrôle de la façon dont les entreprises utilisent le chômage partiel, de sorte que, si elles abusent, elles soient obligées de restituer les cotisations sociales. Cela a été adopté le 27 mars par le Conseil des ministres.

La Fédération de l'éducation des CC.OO demande, en outre, au ministère et aux Communautés autonomes de prendre une décision commune de report des concours prévus pour cette année, et de l'appliquer de façon uniforme sur tout le territoire, de façon à ne pas instaurer d'inégalité entre les postulants.

Fenêtre n°2



À partir du lundi 13 avril, sous prétexte de ne pas approfondir la crise économique, le gouvernement autorise la reprise du travail dans les secteurs « non essentiels », sous des conditions strictes et en distribuant des masques aux travailleurs. Unai Sordo, le secrétaire général des CC.OO, surveille de près la reprise : « le critère qui doit prévaloir est la santé publique et de la sécurité au travail, que ce soit dans les activités essentielles ou les autres ».

Fenêtre n°4

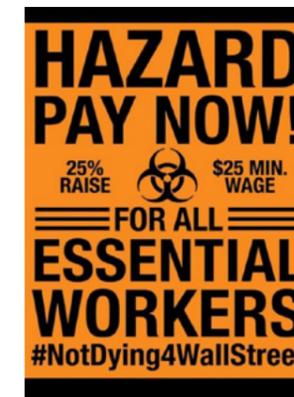


30 mars : les travailleurs d'Amazon et d'Instacart (épicerie en ligne) font grève pour leur protection sanitaire et une augmentation salariale, puisqu'ils continuent de travailler pendant que le confinement est appliqué dans plusieurs états.

Le mouvement syndical Fight for 15 demande une rémunération supplémentaire des travailleurs proportionnelle à leur prise de risque.

Le problème avec le personnel des entreprises du commerce et des services est le manque de syndicats pour les défendre. Mais face à des employeurs qui négligent la survie même de leurs employés, on trouve des formes d'organisation collective permettant de réelles avancées. Plusieurs de ces personnes font leur première expérience de défense de leurs droits !

Fenêtre n°2



Les hôpitaux licencient médecins et infirmiers qui protestent contre le manque d'équipement de protection. Cette information vient du très sérieux New York Times : y témoignent des personnes licenciées, d'autres anonymes par peur de se faire renvoyer.

Fenêtre n°3



Notre syndicat partenaire, l'Union des chercheurs grecs (EEE), dans une lettre adressée aux autorités le 16 mars, réaffirme la disponibilité du personnel des centres de recherche, hautement qualifié, qui peut être mis à la disposition de l'État si besoin. Pour éviter des conséquences néfastes sur les centres de recherche, elle demande au gouvernement des mesures de soutien, dont la couverture financière des préjudices des centres de recherche (perte de matériel scientifique, de cobayes...).

Fenêtre n°1

200 médecins et personnels de santé signent une protestation solennelle

adressée au ministère grec de la santé. Ils posent « 7 questions brûlantes sur les moyens d'affronter le coronavirus dans notre pays », et concluent : « La science doit être indépendante des finalités politiques, gouvernementales et entrepreneuriales. Nous allons défendre vigoureusement son indépendance et son esprit libre et créatif contre toute sorte d'intérêt. C'est une question de responsabilité individuelle et collective ».

Fenêtre n°2

Les syndicats de soignants « fêtent » la journée mondiale de la santé, le 7 avril, en protestant pour de meilleures conditions de travail, pour mieux soigner la population. On leur envoie la police ! Le secrétaire général de la Confédération des unions des médecins hospitaliers de Grèce, le Dr Panos Papanikolaou, a exprimé sa colère et demandé que le ministre de Protection du Citoyen (responsable de la police) rende immédiatement des comptes et démissionne.

Fenêtre n°3



Les syndicats italiens appellent au soutien des travailleurs du système national de santé (9 mars) : CGIL et FP lancent une pétition, « nous soutenons les opérateurs système national de santé ».

Les syndicats ont négocié âprement avec le gouvernement pour définir une liste de 80 « secteurs indispensables ». Maurizio Landini (CGIL) : « notre intention n'est pas de fermer le pays, mais de stopper le coronavirus ». Annamaria Furlan (CISL) : « je suis syndicaliste depuis près de 40 ans et n'ai jamais demandé qu'on ferme une usine, mais aujourd'hui il s'agit de la vie des personnes ». Carmelo Barbagallo (UIL) : « en premier lieu vient la santé, les problèmes économiques viennent ensuite ».

Le 25.03, les métallurgistes de Lombardie et du Latium ont fait grève à l'appel unitaire des fédérations FIM,

FIOM et UILM. Le même jour, communiqué intersyndical CGIL, CISL, UNIL, satisfaits d'avoir obtenu « d'importantes modifications à la liste des activités productives indispensables ».

La FLC-CGIL (notre fédération partenaire au CSEE et à l'IE) est intervenue auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant la situation dans les universités soulignant la difficulté supplémentaire pour les (très nombreux) précaires engagés dans des contrats de recherche avec le statut d'assegnista di ricerca (sorte de bourses) ou collaborateur de recherche.

Fenêtre n°1



L'armement fait malheureusement partie de ces « entreprises indispensables » : le 31 mars, l'usine du groupe Leonardo de production des bombardiers F35 a recommencé à fonctionner, malgré la promesse du ministre de la défense aux syndicats qu'elle resterait fermée.

Fenêtres n°1 et n°2



Les coursiers de Milan s'auto-organisent et publient une charte de 10 points pour leur protection. Les coursiers sont en colère après qu'un fou furieux, habitant d'un « palazzo » à Bari, a tiré sur un livreur nigérian car ce dernier, en faisant une livraison, a osé s'appuyer sa voiture...

Fenêtre n°4

NOUVELLE-ZÉLANDE



Message de Richard Wagstaff, Président du Conseil des syndicats néo-

zélandais (*New Zealand Council of Trade Unions – CTU*)

Pendant que le pays est confiné, certains employeurs trouvent prétexte pour enfreindre les lois relatives à l'emploi, à la sécurité et à la santé. C'est pourquoi le Conseil a créé une page sur son site internet pour recueillir les plaintes des travailleurs ou leurs difficultés à faire respecter leurs droits.

Le message signalant cette initiative est envoyé à tous les syndiqués, mais aussi aux soutiens qui ont occasionnellement signé des pétitions ou participé à des actions lancées par le CTU. Le Conseil élargit ainsi au delà de la traditionnelle défense de ses membres.

Fenêtre n°2

POLOGNE



Le syndicat de l'éducation polonais *Związek Nauczycielstwa Polskiego* (ZNP), affilié à l'IE, proteste depuis le début du confinement contre la façon d'imposer « le télé-enseignement » sans se soucier des conditions dans lesquelles il se déroule pour les élèves, les étudiants, les familles et bien sûr les enseignants.

Fenêtre n°4

ROYAUME-UNI



Notre syndicat partenaire, *University College Union (UCU)*, dès le 18 mars, jour de l'annonce gouvernementale de fermeture des établissements scolaires et universitaires, dédie une page de son site internet aux consignes COVID19.

Le syndicat s'inquiète en particulier de l'éducation en prison, et appelle à interrompre les cours pour la sécurité des personnels. UCU critique le gou-

vernement qui n'a pas pris assez tôt la décision de fermer les universités. Même si « l'employeur [l'université] déclare "business as usual" », aucune décision ne doit être prise sans l'accord du syndicat.

Fenêtre n°1

UCU envoie au gouvernement ses propositions pour l'ESR de l'après-crise, jugeant les mesures prises par le gouverne« un premier pas insuffisant » pour une ESR publique de qualité.

UCU dénonce le coup bas de la *Stammore College* de Londres, « impitoyable et incompétente » qui ne paie pas ses précaires durant la crise du COVID-19.

Fenêtre n°3

L'université Durham réduit son offre d'enseignement et son personnel sous prétexte de pandémie : UCU dénonce le 16 avril l'intention de cette université de réduire de 25% les cours en présentiel (quand ils recommenceront après le confinement), et donc de réduire son personnel et de sous-traiter les cours en ligne à des opérateurs privés.

Notre camarade Rob Copeland qui représente UCU au HERSC (le Comité syndical permanent européen pour l'ESR) dont il est le président, publie, sur le blog *Worlds of Education* de l'IE un article intitulé : « Comment la crise COVID19 pourrait impacter le travail des syndicats de l'ESR et leur stratégie concernant la précarité ».

Fenêtre n°4

SUÈDE



Le syndicat de l'université et de la recherche SULF, note partenaire à l'IE, a mis dès le 16 mars sur son site internet une foire aux questions pour informer ses membres de leurs droits.

Une question délicate concerne les droits de propriété intellectuelle, en cas de demande de l'employeur d'enregistrer ses cours faits à distance : SULF conseille de ne pas le faire avant de s'assurer de leur usage par les universités.

Fenêtre n°1

Les syndicats à l'initiative pour protéger les populations

Dans de nombreux pays, les syndicats s'engagent pour le bien des communautés popularisant les mesures de protection contre la pandémie, ou se substituent aux autorités pour mener des actions de solidarité.

Certains gouvernements sont loin d'exprimer leur gratitude pour l'engagement des syndicats.

Les syndicats demandent à être écoutés et associés aux mesures contre la pandémie. Ce n'est pas toujours le cas, mais les syndicats ne ménagent pas leurs efforts.

BURUNDI



Rémy Nsengiyumva, président du *Syndicat Libre des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi* (STEB), demande au gouvernement la fermeture des établissements scolaires.

Le syndicat pense que son rôle est indispensable pour que les autorités du pays prennent la mesure de la crise, ce qui n'a pas été fait sérieusement.

Fenêtre n°2

COLOMBIE



La FECODE (*Federación Colombiana de Trabajadores de la Educación*) a créé, le 31 mars, un fonds de solidarité humanitaire pour aider les travailleurs de la santé, les travailleurs du secteur informel, les personnels de l'éducation et en général les personnes vulnérables.

Fenêtre n°2

IRAK



Le syndicat *Iraqi Teacher's Union* a très tôt réclamé la fermeture des établissements d'enseignement comme mesure indispensable pour freiner la pandémie, vu l'état déplorable du système sanitaire de ce pays frappé par les deux guerres états-uniennes.



Le gouvernement l'a enfin décidé en ce début avril. Le syndicat mène une large campagne de sensibilisation de la population.

Fenêtre n°2

KURDISTAN IRAKIEN



Le syndicat *Kurdistan Teachers Union*, membre de l'IE, nous informe de ses actions dans une région du monde où la pandémie COVID19 s'est ajoutée aux difficultés liées aux conflits armés et à la toujours fragile reconstruction du tissu social et éducatif.

C'est suite à l'exigence du syndicat que les établissements scolaires et universitaires ont été fermés depuis le 25 février et c'est le syndicat qui a lancé des campagnes de prévention via les réseaux sociaux pour informer le grand public sur les « gestes barrières » à respecter pour freiner la contagion.

Fenêtre n°4

PHILIPPINES



L'*Alliance of Concerned Teachers* (ACT), notre syndicat partenaire à l'IE, fait du porte-à-porte pour informer les communautés, souvent peut au fait du danger de contamination et des mesures-barrières. Mais quand les syndicalistes osent se plaindre de la lenteur du gouvernement à distribuer des aides, ils sont arrêtés !

Fenêtres n°1 et n°2

Le monde face au Covid-19

Les travailleurs de la recherche engagés

Dans tous les pays, la recherche scientifique est engagée dans la lutte contre la pandémie. Tous les domaines scientifiques y participent, chacun à sa façon. Cet engagement spontané est apprécié partout en paroles, mais les actes de reconnaissance effective de la part des autorités ne suivent pas toujours.



partenaire à la FMTS et à l'IE, de nous l'avoir signalé.

On y trouve entre autres le bel article d'Achille Mbembe, qu'on ne présente plus, intitulé « Le droit universel à la respiration », le témoignage de la doctorante Stella Tchuisse « La réalité du confinement à Yaoundé » et celui de Parfait D. Akana, sociologue et anthropologue à l'université de Yaoundé II-Soa intitulé « Confiné sans électricité ».

Fenêtre n°3

ETATS-UNIS



L'administration Trump stoppe le financement d'un programme de recherche sur les coronavirus : Los Angeles Times, le 2 avril.

Fenêtre n°3

PORTUGAL



Initiatives et actions des collègues pour affronter le COVID19 : notre correspondant au Portugal, Frederico

Carvalho, de l'OTC (Organização dos trabalhadores científicos), notre partenaire à la FMTS, nous envoie des nouvelles. Merci à lui. La liste détaillée dans la **Fenêtre n°3**.

SÉNÉGAL



À l'École Polytechnique de Thiès, 4 enseignants-chercheurs ont conçu, le 3 avril, un respirateur artificiel et produit dans la foulée une dizaine.

Cette production est pour le moment très limitée. Heureusement, après le décès de Pape Diouf et le rapatriement d'un second cas grave en France, les malades n'ont pas encore eu besoin de ce matériel. Cependant, elle pourrait augmenter si besoin, puisque le modèle existe et on peut le produire localement.

Mouhamadou El Hady Ba, philosophe à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et membre du SUDES, notre syndicat partenaire à l'IE et à la FMTS, dans une interview radiophonique, est optimiste : cette crise a mis en évidence comment le Sénégal peut activer toutes ses énergies, médicales, scientifiques en général, citoyennes, pour affronter la pandémie et ne pas se laisser dévaster.

Fenêtre n°4

COVID19 et inégalités



Mobilisation pour protéger les réfugiés et migrants

ALLEMAGNE



Appel à évacuer les camps des réfugiés aux frontières de l'UE La GEW (Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft), notre partenaire à l'IE, déclare que « la solidarité ne doit pas s'arrêter aux frontières nationales ». Elle trouve illusoire de penser qu'on peut contenir la pandémie dans les camps des îles grecques, où vivent près de 42.000 réfugiés.

Fenêtre n°2

GRÈCE



Plusieurs voix s'inquiètent de l'aggravation de la crise humanitaire des réfugiés « stockés » dans le pays dans des conditions sanitaires particulièrement préoccupantes.

Avant la pandémie, les émeutes de ces personnes désespérées, notamment celles se trouvant dans les îles proches des côtes turques, ont donné lieu à des incidents avec des groupes d'extrême-droite locaux ou renforcés par des éléments étrangers.

Appel de plus de 5000 médecins européens au gouvernement grec : videz les camps de détention des migrants et réfugiés dans les îles grecques !

Fenêtres n°1 et n°2

Le gouvernement a décidé d'exfiltrer

de ces camps les personnes les plus vulnérables à partir du 19 avril.

Mais que deviennent les autres ?

Fenêtre n°4

HONGRIE



Le coronavirus vient « des étrangers » : expulsions-les ! La double peine des étudiants iraniens sous le régime de Victor Orban : malades du COVID19 (heureusement guéris) et poursuivis par la police pour être expulsés dans leur pays où sévit la pandémie. Leur avocat saisit la Cour européenne des droits de l'homme.

Fenêtre n°3

ITALIE



La FLAI-CGIL (*Federazione Lavoratori AgroIndustria*) appelle à régulariser les migrants travailleurs agricoles du sud de l'Italie, suivant l'exemple du Portugal : ils ne peuvent ni travailler, ni retourner dans leur pays. Ils sont condamnés à errer et à mendier pour survivre. Que deviennent-ils s'ils attrapent le COVID19 ?

Fenêtre n°2

Le COVID19 aura-t-il raison des sauvetages en Méditerranée ? Au moment où la plupart des navires humanitaires sont au port, et où seulement un, le *Alan Kurdi* de l'association allemande *Sea-Eye*, patrouille encore en

Méditerranée, l'Italie vient de publier un décret déclarant ses ports « non sûrs » pour cause de pandémie.

Les organisations humanitaires *Médecins sans Frontières*, *Mediterranea*, *Open Arms* et *Sea Watch*, dont la plupart du personnel est aujourd'hui enrôlé dans la lutte contre le COVID19, protestent. L'association *Tavolo nazionale asilo* parle d'un décret contraire au droit international.

Fenêtre n°3

Malte, Italie, Espagne... ou nulle part ? Sauvetages en Méditerranée : un officier d'un navire humanitaire témoigne. Certains sauvetages ont lieu, mais l'errance et l'incurie continuent. Certains députés européens italiens ont même demandé une commission d'enquête internationale sur un récent naufrage et le « rapatriement » des quelques naufragés sauvés en Libye.

Heureusement, les 146 personnes au bord du *Alan Kurdi* de l'ONG *Sea Eye* ont pu être transférées sur un navire de quarantaine comme il était demandé depuis des semaines, grâce à un accord trouvé avec le ministère italien des transports.

Fenêtre n°4

PORTUGAL



Le pays fait le choix de la solidarité : régularisation des migrants ! « Un phare s'allume sur l'une des pointes avancées du continent » : c'est ainsi que commence l'article de Thomas Lemahieu dans *l'Humanité* du mercredi 1er avril, qui n'est pas du tout un poisson d'avril, mais une très bonne nouvelle.

Fenêtre n°2

COVID-19 et inégalités

Une Italie aux deux visages

Article du quotidien *Il Manifesto*,

22.03.2020. Extrait : « la fermeture des activités commerciales et la restriction des déplacements semblent avoir divisé l'Italie en deux.

D'une part, il y a l'Italie des arrêts des villes fermant les bars et les parcs, celle contrainte au jogging « à proximité de son lieu d'habitation », des

réseaux sociaux où on tweette #iores-toacasa [#jerestealamaison]. Mais le bien-être de cette Italie est basé sur le travail de l'autre partie du pays.



De celle qui n'a pas le choix de sortir ou non [...] et qui continue à aller à l'usine ou au bureau, à exercer des activités « strictement nécessaires », mais pour quelqu'un d'autre ».

Heureusement, syndicats, associations, coopératives, citoyens organisent la solidarité.

Fenêtre n°1

Virginio Colmegna de l'association *Laudato Si'*, dans une tribune publiée le 28 mars, souligne la distance entre

« ceux qui sont dedans et ceux qui restent dehors ».

Dans cette dernière catégorie, « toutes les personnes qui travaillent dans des conditions vulnérables, précaires ou irrégulières, pour qui se protéger devient difficile, sinon impossible ».

Virginio Comega fustige les entrepreneurs sourds à la nécessité de fermer les lieux de production non essentiels, mais aussi l'hypocrisie des autorités : « que pourra penser un travailleur obligé de risquer la contagion pour ne pas perdre son emploi, en voyant l'inscription lumineuse "restez à la maison" sur le Palais de la Région Lombardie ? ».

L'association fait siennes les critiques virulentes contre la casse du système sanitaire public pendant les dernières décennies.

Fenêtre n°2

NOUVELLE-ZÉLANDE



« La réalité du confinement pour "l'autre" Nouvelle-Zélande »

Sous ce titre évocateur, Ian Hyslop, chercheur à l'Université d'Auckland (*School of Counselling, Human Services and Social Work*) livre un aperçu du confinement dans son pays, tiré de son expérience en tant que travailleur social. Pour décrire le plus précisément le moment présent des « incertitudes » que vit la Nouvelle-Zélande face au COVID19, « il existe une certitude, c'est la souffrance sociale ».

Fenêtre n°4

COVID19 et pays occupés, victimes de blocus ou en guerre

CUBA



Sur le site de l'association « Cuba coopération France » on trouve de nombreuses informations sur l'aide médicale envoyée de Cuba à l'Italie. Dans la lettre hebdomadaire de l'association, on apprend que « des voix de plus en plus nombreuses et de plus en plus fortes s'élèvent en France pour obtenir du Président et du Gouvernement qu'ils fassent appel aux services de santé de la République cubaine pour intervenir aux côtés des spécialistes français.

Il est désormais temps de mettre fin au blocus états-unien qui prive Cuba de biens et services essentiels, et met sa population en tension.

Fenêtre n°1

PALESTINE



Gaza est une prison à ciel ouvert, où la population vit déjà confinée, dans des conditions de pauvreté extrême causée par le blocus israélien. La menace du coronavirus aggrave la situation. Le responsable de l'UNRWA, l'agence onusienne pour les réfugiés palestiniens, pense que la pandémie serait « ingérable » à Gaza.



L'association états-unienne *Jewish Voice for Peace* a lancé une pétition : « Les États-Unis sont complices. Nous demandons au Congrès de dire à Israël de mettre fin au blocus MAIN-

TENANT, avant qu'une seule vie ne soit perdue en vain ».

Fenêtre n°1

Campagne de soutien financier aux Palestiniens malades du COVID19

À l'initiative de l'ambassade de Palestine à Rome, des Amis du Croissant rouge palestinien et de la Communauté palestinienne de Rome et du Latium, une collecte de dons est lancée : « Urgence COVID19 en Palestine : toi aussi, fais un don ».

Fenêtres n°3

YÉMÉN



Le coronavirus arrive dans un pays dévasté par la guerre civile. Le représentant de l'OMS au Yémen s'inquiète : « le système de santé fonctionne à 50% de sa capacité. La maladie ici emportera les hôpitaux et éloignera les médecins des malades graves ».

Fenêtre n°1

La mémoire des luttes n'est pas confinée !

ARGENTINE



La CONADU et ses syndicats de l'ESR en région participent au Pañuelazo Nacional 24M



Le 24 mars est pour l'Argentine un jour de commémoration, mais surtout de lutte qui se poursuit pour la vérité

et la justice, contre l'impunité. Cette journée fériée depuis 2006 commémore les 30.000 victimes de la dictature militaire de Videla (1976-1983). La CONADU s'est associée à l'initiative des Mères et Grands-Mères de la place de mai d'organiser une manifestation nationale « de confinement » : accrocher à sa fenêtre, à sa porte ou à son balcon un foulard (*pañuelo* en espagnol) blanc pour « s'approprier l'espace public avec la force révolutionnaire du collectif ».

Fenêtre n°3

ITALIE



Comment fêter en confinement la

journée nationale de libération du fascisme et du nazisme ?

Telle est la question que se posent beaucoup d'Italiens, car le 25 avril, date du 75^e anniversaire de la libération et de la fondation de la nouvelle Constitution italienne, l'Italie sera dans l'incapacité d'organiser des manifestations. D'où l'appel à « fonder une nouvelle société de Partisans », basée sur les idéaux de la Résistance.



L'intervenante centrale sera Carla Nespolo, présidente de l'Associazione Nazionale Partigiani d'Italia (ANPI), dont le mensuel *LiberEtà* de la Branche retraités de la CGIL (Sindacato Pensionati Italiani SPI-CGIL) publie l'interview.

Fenêtre n°3

L'engagement des syndicats récompensé

CHILI



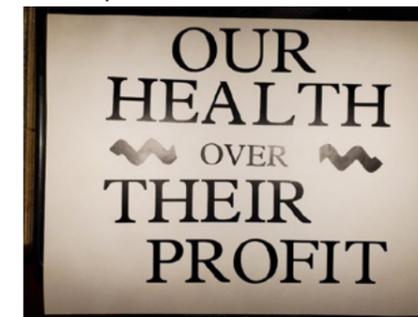
Prix international Arthur Svensson pour les droits syndicaux

Le 14 avril, nous avons appris que la présidente de la Confédération des syndicats chiliens (CUT) Barbara Figueroa Sandoval a reçu ce prix prestigieux qui récompense l'engagement des syndicats pour défendre les travailleurs et le peuple chilien. Barbara Figueroa était élue en 2012 présidente de la confédération.

Elle était la plus jeune élue à ce poste. Avant, cette syndicaliste était active au sein du Colegio de Profesores, syndicat de l'éducation qui a vigoureusement protesté en 2011 contre la privatisation et la marchandisation de

l'éducation chilienne, ensemble avec les syndicats étudiants.

En 2019, le Chili s'est à nouveau soulevé. La CUT était partie prenante de la large coalition Mesa Unidad, l'une des forces constitutives du mouvement qui a mis des millions des personnes dans la rue, en lutte pour leur dignité et pour se débarrasser une fois pour toutes de l'héritage de la dictature de Pinochet. Barbara Figueroa, comme d'autres responsables syndicaux, ont été victimes d'intimidations et de menaces, quand le président Piñera a décrété l'état d'urgence et que la répression s'est abattue sur le peuple, faisant plusieurs victimes.



Barbara Figueroa est la seule femme à la tête d'une centrale syndicale dans

la région. Elle a joué un rôle clé dans l'organisation de la résistance, et a impulsé des alliances entre syndicats et organisations de la société civile.

Son prix contribue à faire connaître la situation dans son pays, mais peut aussi motiver d'autres femmes à s'engager et à obtenir de hautes responsabilités syndicales.

Nous avons rendu compte de la situation au Chili dans le BRS n°508. Nous nous réjouissons de la reconnaissance de l'engagement de Barbara Figueroa, et espérons que le rayonnement acquis grâce à ce prix contribuera à renforcer la voix des travailleurs et du peuple chilien pour obtenir satisfaction de leurs justes revendications.



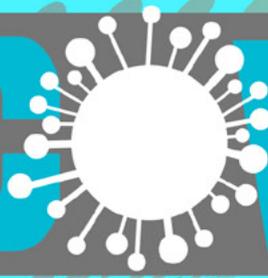
Dina Bacalexi



SNTRS

la
cgt

COVID-19



DÉCONFINEMENT

MASQUÉS

MAIS PAS

BAILLONNÉS!

Pour défendre et améliorer
vos conditions de travail



LA CGT, VOTRE MEILLEUR ATOUT !

PatCréat 2020 ©